



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAMPHILE

Règlement de remplacement

**PLAN D'URBANISME**

Règlement numéro 2017-002



*MRC de*  
**L'Islet**

**PLAN D'URBANISME RÉVISÉ**

Règlement numéro 2017-002

Date de l'avis de motion : 6 septembre 2016

Date d'adoption : 7 novembre 2016

Date de l'entrée en vigueur : 29 mars 2017

Suivi des modifications apportées :

Numéro du règlement	Objet	Entrée en vigueur

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAMPHILE**

**RÉSOLUTION D'ADOPTION NUMÉRO \_\_\_\_\_  
RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAMPHILE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement*, lequel est entré en vigueur le 19 octobre 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) prévoit que la municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la municipalité une prolongation de délai jusqu'au 28 octobre 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 110.3.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de procéder à la révision quinquennale complète du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité adopte le présent règlement la même journée qu'elle adopte le règlement de lotissement et le règlement de zonage en vertu de l'article 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QU'UN** projet de règlement a été adopté à la session régulière du 2 mai 2016;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** assemblée publique de consultation a été tenue le 20 juin 2016 sur le projet de règlement numéro 2016-315 et sur les conséquences de son adoption conformément à la Loi;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits par la Loi et, par conséquent, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_  
et dûment résolu :

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile adopte le règlement numéro 2016-315 intitulé «**Règlement du plan d'urbanisme**»;

**QUE** le règlement soit annexé à la présente;

**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises aux municipalités contiguës, à la MRC de L'Islet et à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.



## ÉQUIPE DE TRAVAIL

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leur collaboration.

### Le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile :

M. Mario Leblanc	Maire	
Mme Francine Couette	Conseillère	siège 1
M. Luc Paris	Conseiller	siège 2
M. Jean-René Boucher	Conseiller	siège 3
M. Simon Pelletier	Conseiller	siège 4
Mme Marlène Bourgault	Conseillère	siège 5
M. Clermont Pelletier	Conseiller	siège 6

### Le personnel de la municipalité :

M. Richard Pelletier	Directeur général
Mme Alexandra Dupont	Directrice générale adjointe
M. Francis Vaillancourt	Inspecteur municipal en bâtiment

### Ce document a été produit par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC de L'Islet :

#### Coordination :

Mme Geneviève Paré	Coordonnatrice du Service de l'aménagement du territoire
--------------------	--

#### Recherche et rédaction :

Mme Geneviève Paré	Coordonnatrice du Service de l'aménagement du territoire
Mme Catherine Langlois	Aménagiste

#### Cartographie :

Mme Nancy Bourgault	Technicienne en géomatique et en cartographie
---------------------	---

#### Mise en page et correction :

Mme Marie-Josée Bernier	Adjointe administrative municipale
-------------------------	------------------------------------

#### Révision :

Mme Marielle Fortin	Directrice générale adjointe
---------------------	------------------------------

#### Photographies :

Mme Geneviève Paré
Mme Catherine Langlois



## TABLE DES MATIÈRES

RÉSOLUTION D'ADOPTION .....	3
ÉQUIPE DE TRAVAIL .....	5
TABLE DES MATIÈRES .....	7
LISTE DES TABLEAUX .....	10
LISTE DES ACRONYMES .....	11
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>15</b>
1.1 Mandat.....	15
1.2 Contenu.....	16
<b>2. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES.....</b>	<b>21</b>
2.1 Territoire assujéti .....	21
2.2 But .....	21
2.3 Portée légale.....	21
2.4 Documents annexes .....	22
2.4.1 Cartographie.....	22
2.4.2 Plan des grandes affectations du sol.....	22
<b>3. PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE ET ORGANISATION DU TERRITOIRE .....</b>	<b>25</b>
3.1 L'histoire de la municipalité de Saint-Pamphile .....	25
3.2 Description du territoire.....	26
3.3 Le portrait démographique et socioéconomique.....	27
3.3.1 La démographie et le nombre de ménages .....	27
3.3.2 Les données socioéconomiques .....	27
3.3.2.1 La structure des âges de la population.....	27
3.3.2.2 La scolarité .....	29
3.3.2.3 La population active.....	30
3.3.2.4 La structure de l'emploi.....	30
3.3.2.5 La répartition des revenus .....	31
3.4 Le portrait agricole.....	31
3.4.1 La construction résidentielle en zone agricole (article 59).....	33
3.5 Le portrait forestier.....	34
3.6 Le portrait de l'urbanisation .....	37
3.7 Le portrait industriel et commercial .....	42
3.7.1 Le secteur industriel.....	42

3.7.2	Le secteur des commerces et services.....	47
3.8	Le portrait de la villégiature et du tourisme .....	50
3.9	Le portrait environnemental .....	52
3.9.1	Les contraintes anthropiques.....	52
3.9.1.1	Le sol.....	52
3.9.1.2	L'eau.....	53
3.9.1.3	Les matières résiduelles .....	56
3.9.1.3.1	La Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud (RIGDIS) ..	56
3.9.1.3.2	Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) .....	57
3.9.2	Les contraintes naturelles.....	58
3.10	Les sites d'intérêt.....	58
3.10.1	Les sites d'intérêt patrimonial .....	58
3.10.1.1	L'église .....	59
3.10.1.2	La salle municipale .....	60
3.10.1.3	La Maison Elzire Pelletier .....	61
3.10.1.4	La Maison L'Italien.....	62
3.10.1.5	Le Calvaire Rosaire-Paré .....	63
3.10.2	Les sites d'intérêt écologique .....	63
3.11	Les équipements, infrastructures et services.....	64
3.11.1	L'éducation, la santé et les services sociaux .....	64
3.11.2	Les loisirs et la culture .....	67
3.11.3	La sécurité publique et les services gouvernementaux .....	71
3.11.4	Les services communautaires .....	73
3.12	L'organisation du transport .....	76
3.12.1	Le réseau de transport collectif et adapté.....	76
3.12.2	Le réseau récréatif.....	77
3.13	Les réseaux d'énergie et de communication .....	78
3.14	L'indice de développement municipal.....	79
3.15	Le résumé.....	81
<b>4.</b>	<b>ENJEUX ET PERSPECTIVES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT .....</b>	<b>85</b>
4.1	Enjeux.....	85
4.1.1	La dynamique démographique .....	85
4.1.2	La qualité de vie.....	86
4.1.3	L'attractivité et les services de proximité .....	87
4.1.4	La sécurité des personnes et des biens .....	88
4.1.5	L'identité territoriale .....	89

<b>5. GRANDES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT .....</b>	<b>93</b>
<b>6. GRANDES AFFECTATIONS DU SOL .....</b>	<b>101</b>
6.1 La présentation .....	101
6.2 Les grandes affectations du sol .....	101
6.3 Description des grandes affectations du sol et des densités de son occupation .....	102
6.3.1 Affectation résidentielle (R).....	102
6.3.1.1 Affectation résidentielle de faible densité (Ra).....	102
6.3.1.2 Affectation résidentielle de moyenne densité (Rb) .....	103
6.3.2 Affectation résidentielle et commerciale (Mi) .....	103
6.3.3 Affectation publique et institutionnelle (P).....	103
6.3.4 Affectation industrielle (I) .....	104
6.3.5 Affectation récréative (Re).....	104
6.3.6 Affectation agricole (A) .....	104
6.3.7 Affectation agroforestière (Af).....	105
6.3.8 Affectation forestière (F) .....	105
6.3.9 Affectation villégiature (Rv).....	106
6.3.10 Affectation conservation intégrale (Coi).....	106
6.4 Groupes d'usages compatibles par aire d'affectation .....	106
<b>7. LE TRACÉ PROJETÉ ET LE TYPE DES PRINCIPALES VOIES DE CIRCULATION ET DES RÉSEAUX DE TRANSPORT.....</b>	<b>111</b>
<b>8. DISPOSITIONS FINALES .....</b>	<b>115</b>
8.1 Abrogation des règlements.....	115
8.2 Dispositions transitoires.....	115
8.3 Entrée en vigueur .....	115
<b>9. BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>119</b>
<b>ANNEXE A .....</b>	<b>125</b>
<b>ANNEXE B .....</b>	<b>127</b>

**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Démographie comparative en 2011.....	27
Tableau 2 : Structure comparative de la population en 2011 .....	28
Tableau 3 : Évolution comparative des groupes d'âge (en pourcentage) selon les effectifs (2001-2011).....	28
Tableau 4 : Répartition de la population selon le niveau de scolarité (2006) .....	29
Tableau 5 : Répartition de la population selon le secteur d'activité d'emploi (2006) .....	31
Tableau 6 : Revenu moyen de la population en 2006 .....	31
Tableau 7 : Nombre de permis de construction émis à Saint-Pamphile de 1990 à 2014 .....	40
Tableau 8 : Forces et faiblesses de la municipalité de Saint-Pamphile.....	81
Tableau 9 : Opportunités et contraintes de la municipalité de Saint-Pamphile.....	82
Tableau 10 : Grandes orientations et objectifs d'aménagement .....	95
Tableau 11 : Grille de compatibilité des affectations du sol et densité d'occupation .....	107

**LISTE DES ACRONYMES**

CAAF :	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CISSS :	Centre intégré de santé et de services sociaux
CLD :	Centre local de développement
CLSC :	Centre local de services communautaires
CPE :	Centre de la petite enfance
CRÉ :	Conférence régionale des élu(e)s
EAE :	Exploitation agricole enregistrée
FSTD :	Fonds de soutien aux territoires en difficulté
HLM :	Habitation à loyer modique
GIRT :	Gestion intégrée des ressources et du territoire
LAU :	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
LCM :	Loi sur les compétences municipales
LPC :	Loi sur le patrimoine culturel
LPTAA :	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
LQE :	Loi sur la qualité de l'environnement
MADA :	Municipalité amie des aînés
MAMOT :	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDELCC :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MESS :	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC :	Municipalité régionale de comté
MTMDET :	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
OBNL :	Organisme à but non lucratif
PACES :	Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines
PAFI :	Plan d'aménagement forestier intégré
PDZA :	Plan de développement de la zone agricole
PFM :	Politique familiale municipale
PFNL :	Produits forestiers non ligneux
PGMR :	Plan de gestion des matières résiduelles

PIIRL :	Plan d'intervention en infrastructures routières locales
PNR :	Politique nationale de la ruralité
PPMV :	Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée
RPEP :	Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
RIGDIS :	Régie intermunicipale de gestion des déchets de L'Islet-Sud
SAAQ :	Société de l'assurance automobile du Québec
SADRR :	Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement
SISCA :	Solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches
SODISPA :	Société de développement industriel de Saint-Pamphile
TNO :	Territoire non organisé
VTT :	Véhicule tout-terrain
ZEC :	Zone d'exploitation contrôlée
Δ	Variation

## 1. INTRODUCTION

---



# 1. INTRODUCTION

## 1.1 Mandat

La municipalité de Saint-Pamphile a entrepris en 2014 la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme. Cette révision a été initiée afin d'actualiser et d'harmoniser les instruments d'urbanisme municipaux et de prendre en considération le *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet*, entré en vigueur le 19 octobre 2010, ainsi que les tendances à venir sur le territoire de la municipalité. Il s'agit d'un processus de révision et de planification important qui guidera le conseil municipal dans les domaines de l'aménagement et du développement de la municipalité pour au moins les dix prochaines années.

Le plan d'urbanisme est un outil de gestion qui permet au conseil municipal :

- de déterminer l'organisation d'ensemble qu'il compte donner au territoire;
- d'assurer une cohérence entre les choix d'interventions du conseil municipal dans les dossiers sectoriels, tels que l'habitation, les commerces et services, les équipements culturels et de loisirs, le transport, la protection de l'environnement, et ce, tout en tenant compte des potentiels et des contraintes d'aménagement du milieu naturel et bâti;
- de définir des politiques d'intervention en matière d'implantation d'équipements ou d'infrastructures en tenant compte des besoins et de la situation financière de la municipalité;
- de coordonner les interventions et les investissements des services municipaux;
- de faire valoir sa vision du développement souhaité auprès des investisseurs, des divers agents de développement publics ou privés et de sensibiliser la population aux enjeux d'aménagement;
- de compléter la planification du territoire contenue dans le *SADRR de la MRC de L'Islet*;
- de faire connaître les intentions qui sont à la base des normes et des dispositions contenues à l'intérieur des règlements d'urbanisme, notamment les règlements de zonage, de lotissement, de construction, sur les permis et certificats, etc.

Il importe de mentionner que le plan d'urbanisme ne crée aucune obligation quant à l'échéance et aux modalités de réalisation des équipements et infrastructures qui y sont prévues.

## 1.2 Contenu

Le plan d'urbanisme comprend cinq grandes parties.

La première partie dresse un portrait démographique ainsi que socioéconomique et présente sommairement l'organisation du territoire municipal. Elle est suivie d'une seconde partie portant sur les enjeux d'aménagement et de développement qui sont issus des préoccupations du conseil et des autorités municipales, notamment en matière de création d'emplois et de services, d'occupation du territoire, de protection de l'environnement et du patrimoine ainsi que de qualité de vie des citoyens. Ces enjeux mènent à une troisième partie portant sur les grandes orientations du plan d'urbanisme. Aux orientations se greffent des objectifs destinés à définir les politiques d'aménagement et de développement en harmonie entre les différentes fonctions du territoire et dans le respect des ressources financières de la municipalité.

L'organisation du territoire est précisée dans une quatrième partie comportant entre autres la description détaillée des grandes affectations du sol et des normes quant aux densités et aux usages prévus dans les aires d'affectation.

Afin de respecter le contenu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et les exigences gouvernementales, lesquelles sont traduites dans le *SADRR de la MRC de L'Islet*, le plan d'urbanisme comprend des parties et des dispositions sur le tracé projeté et le type des principales voies de circulation.

La démarche déployée pour réaliser le plan d'urbanisme comportait des étapes bien définies.

Premièrement, des visites sur le terrain et une analyse géospatiale, à partir d'une base de données géoréférencées, ont mené à la réalisation d'un relevé d'utilisation du sol qui consiste à identifier l'usage et la typologie d'occupation des bâtiments sur le territoire de la municipalité de Saint-Pamphile ainsi que plusieurs autres informations pertinentes (voies de communication, périmètre d'urbanisation, industries, commerces et services, infrastructures et équipements publics, activités agricoles et forestières, territoires d'intérêt, contraintes naturelles et anthropiques, zone agricole provinciale, grandes affectations du territoire, zonage municipal, etc.).

Deuxièmement, une cueillette de données statistiques a été effectuée afin de dégager un portrait démographique et socioéconomique de la municipalité. Outre les données du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et de Statistique Canada, plusieurs documents réalisés par le CLD L'Islet, la MRC de L'Islet et la CRÉ de la Chaudière-Appalaches ont été des outils de référence importants pour l'élaboration d'un diagnostic à cet effet.

Troisièmement, une série de discussions avec les autorités municipales a permis d'identifier les principales préoccupations et les champs d'intervention prioritaires pour effectuer une planification éclairée et réaliste.

Sur la base du relevé de l'utilisation du sol, des données statistiques recueillies et des résultats des discussions et réflexions, les grands enjeux d'aménagement et de développement ont été formulés afin d'entamer subséquemment la révision proprement dite du plan d'urbanisme.

Finalement, la dernière étape consistait à rédiger le plan d'urbanisme qui répond aux besoins de la municipalité de Saint-Pamphile compte tenu de la nouvelle réalité de développement du territoire.



## **2. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

---



## 2. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

### 2.1 Territoire assujetti

Le présent plan d'urbanisme s'applique sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Pamphile.

### 2.2 But

Le plan d'urbanisme est l'outil de gestion et de planification par excellence pour traduire les préoccupations de la municipalité et pour instaurer les politiques d'organisation spatiale qui supportent la volonté du milieu (élus municipaux, citoyens, partenaires) en matière d'aménagement et de développement du territoire et de positionnement de la municipalité à l'échelle régionale. Il permet au conseil municipal de Saint-Pamphile de le guider dans ses prises de décisions. Il est en soi un outil incontournable et mobilisateur pour les interventions concertées à court, moyen et long termes dans l'intérêt des citoyens, sensibles à leur qualité de vie et au dynamisme de leur milieu.

### 2.3 Portée légale

Conformément à l'article 81 de la LAU, le plan d'urbanisme est un règlement adopté par résolution. Il a pour but de faciliter la mise en œuvre des orientations et des objectifs d'aménagement retenus par la municipalité de Saint-Pamphile, de manière à atténuer la portée d'éléments négatifs sur l'aménagement du territoire, mais surtout de façon à maximiser les potentiels de développement de la municipalité à l'intérieur d'un cadre d'intervention structuré. Il respecte les contenus obligatoires prescrits à l'article 83 de la LAU, soit le fait qu'un plan d'urbanisme doit comprendre :

- 1° les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité;
- 2° les grandes affectations du sol et les densités de son occupation;
- 3° le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport.

Le plan d'urbanisme s'inscrit par ailleurs dans un processus de planification intégrée. En effet, eu égard aux articles 59 à 59.4 de la LAU, il se veut conforme au *SADRR de la MRC de L'Islet*, notamment aux orientations, aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire.

Le nouveau plan d'urbanisme (règlement numéro 2016-315) remplace le plan d'urbanisme de la municipalité en vigueur depuis le 30 mars 1990 (règlement numéro 189). Son adoption par le conseil municipal ainsi que son approbation par

les citoyens et par la MRC mèneront à des interventions significatives sur le territoire de la municipalité de Saint-Pamphile.

## **2.4 Documents annexes**

Le plan d'urbanisme comprend divers documents qui sont en annexe, lesquels sont énumérés ci-dessous.

### **2.4.1 Cartographie**

La cartographie (cartes 1 à 6) fait référence au troisième chapitre du plan d'urbanisme et illustre le portrait socioéconomique et l'organisation du territoire (description du territoire, portrait agricole, portrait forestier, portrait de l'urbanisation, portrait environnemental, organisation du transport et réseaux d'énergie et de communication). La cartographie est jointe à l'annexe A du plan d'urbanisme.

### **2.4.2 Plan des grandes affectations du sol**

Le plan des grandes affectations du sol fait référence au sixième chapitre du plan d'urbanisme et illustre les limites des aires d'affectation du sol et les affectations dominantes pour chacune de ces aires. Le plan des grandes affectations du sol est joint à l'annexe B du plan d'urbanisme.

### **3. PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE ET ORGANISATION DU TERRITOIRE**

---



### 3. PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE ET ORGANISATION DU TERRITOIRE

#### 3.1 L'histoire de la municipalité de Saint-Pamphile

Le peuplement de la MRC de L'Islet remonte au 17<sup>e</sup> siècle, soit à l'époque du régime seigneurial de la Nouvelle-France. La colonisation du territoire est facilitée au nord par la présence du fleuve Saint-Laurent qui sert de voie de communication et qui permet le développement d'échanges commerciaux essentiellement axés sur les produits agricoles et forestiers. À partir du 19<sup>e</sup> siècle, la population connaît un accroissement considérable. À cette époque, les familles étant nombreuses, souvent plus de dix enfants, les terres commencent à se faire de plus en plus rares dans les paroisses existantes (L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies). Plusieurs familles décident de quitter vers d'autres régions et même vers les États-Unis. Il devient alors primordial d'ouvrir d'autres paroisses. C'est dans ce contexte que plusieurs villages du piedmont et du plateau appalachien voient le jour afin d'occuper de nouvelles terres pour répondre aux besoins de subsistance des familles et de freiner l'exode. La colonisation du piedmont s'amorce alors au début du 19<sup>e</sup> siècle et le plateau appalachien dès 1860.

C'est en 1859 que Saint-Pamphile voit arriver son premier colon, monsieur Frédéric Vaillancourt. Provenant de Saint-Aubert, celui-ci décide de s'établir à l'endroit même où le gouvernement souhaite ouvrir un chemin de colonisation (route Elgin). Le bruit se répand rapidement dans les paroisses environnantes que les terrains échelonnés le long de la nouvelle route sont de bonne qualité. Dès 1860, d'autres familles s'installent sur les lots boisés qui sont rapidement transformés en culture. Le nombre de colons augmente significativement avec l'arrivée de ces nouvelles familles. Dès 1900, la population de Saint-Pamphile s'élève déjà à 1 250 personnes.

L'église est construite en 1880, puis restaurée en 1919 afin d'y ajouter des galeries. Le 21 janvier 1888, la municipalité est officiellement constituée. Les premiers médecins s'installent dans la paroisse à partir de 1890. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, on érige le couvent qui deviendra le Centre communautaire Noël-Anctil à la fin des années 1970.

En 1936, les citoyens de la route Elgin et du rang Double bénéficient de l'électricité. Sept ans plus tard, le village se munit d'un réseau d'aqueduc amélioré qui assure aux citoyens du village une meilleure protection contre les incendies.

Pour répondre aux besoins des colons, les premières scieries ouvrent entre 1870 et 1880. Au fur et à mesure que la demande de bois de construction croît au milieu des années 30, les moulins se multiplient, s'agrandissent et se modernisent.

Du même coup, la vocation industrielle de Saint-Pamphile se dessine peu à peu. D'ailleurs, en 1950, les deux plus gros employeurs de la région apparaissent comme on les connaît aujourd'hui. En effet, au début des années 50, les Industries Maibec sont fondées. Son appellation, née en 1969, provient de la contraction de l'État américain du Maine et de la province de Québec. En avril 1958, Matériaux Blanchet Inc. commence ses opérations.

En contrepoids à l'industrie forestière, le textile fait son apparition en 1954 via les Industries Troie Inc. qui confectionnent des vêtements. En 1968, cette entreprise se spécialise dans la production de jeans pour de grandes marques connues. Malheureusement, cette entreprise ferme ses portes en novembre 2004.

La construction de la salle paroissiale, en 1942, est une réalisation de Joseph Alexandre, curé de Saint-Pamphile. À l'origine, cette salle abrite une salle d'amusement, un restaurant, une salle de théâtre, une école de garçons et le logis du professeur. À l'extérieur, est aménagé un vaste terrain utilisé en été pour le tennis et le croquet, puis transformé en hiver en une magnifique patinoire. En 1966, cette salle devient la salle municipale. Par la suite, on décide d'y loger les bureaux de la ville de Saint-Pamphile, ainsi que la bibliothèque municipale Marie-Louise-Gagnon. Aujourd'hui, une salle de réception accueille le Club de l'Âge d'Or.

Par son importance économique et par les nombreux services offerts dans le sud de la MRC, la municipalité obtient le statut de ville en 1963.

Le dynamisme des entrepreneurs de Saint-Pamphile a permis d'assurer, au cours des dernières années, l'émergence de nombreuses entreprises dont plusieurs se localisent dans le parc industriel. La ville de Saint-Pamphile est aujourd'hui une communauté dynamique, dont l'économie est largement dominée par l'industrie du bois.

## 3.2 Description du territoire

La municipalité de Saint-Pamphile est située dans la région administrative de Chaudière-Appalaches, plus spécifiquement sur le territoire de la MRC de L'Islet. Elle est délimitée à l'ouest par la municipalité de Saint-Adalbert, à l'est par la municipalité de Saint-Omer et au nord par les municipalités de Sainte-Félicité et Sainte-Perpétue. La frontière américaine (État du Maine) borde la municipalité au sud. En 2011, la population de Saint-Pamphile est de 2 685 habitants à l'intérieur d'un territoire d'une superficie de 137,88 km<sup>2</sup>, soit une densité de population de 19,5 habitants au km<sup>2</sup> (annexe A, carte 1).

### 3.3 Le portrait démographique et socioéconomique

#### 3.3.1 La démographie et le nombre de ménages

Entre 1971 et 1991, la municipalité de Saint-Pamphile a connu une diminution considérable de sa population de 16,7 % (591 personnes). La tendance s'est poursuivie entre 1991 et 2011, quoiqu'à un rythme moins soutenu, passant de 2 951 à 2 685 habitants, soit une perte de 9 % (266 personnes). Cette tendance s'observe également dans l'ensemble de la MRC de L'Islet, mais de façon moins importante, soit une baisse démographique de 7,1 %. Pour sa part, la région Chaudière-Appalaches connaît un phénomène inverse, soit une augmentation de 11,7 % de sa population.

**Tableau 1 : Démographie comparative en 2011**

	Recensement		Δ	
	1991	2011	Nombre	%
Saint-Pamphile	2 951	2 685	-266	-9,0
MRC de L'Islet	19 938	18 517	-1 421	-7,1
Chaudière-Appalaches	367 953	410 829	42 876	11,7

Source : Statistique Canada, 1991 et 2011

Malgré une baisse démographique dans la municipalité de Saint-Pamphile, on constate, pour la même période (1991 à 2011), une augmentation significative du nombre de ménages. En effet, la municipalité a connu une augmentation de près de 14 %, passant de 1 035 à 1 179 ménages. Cette situation, qui s'observe également dans l'ensemble de la MRC de L'Islet, s'explique par la baisse de la taille des ménages, résultant en grande partie du vieillissement de la population. Ce phénomène se traduit par un plus grand nombre de personnes âgées de plus de 55 ans (en couple ou vivant seules).

#### 3.3.2 Les données socioéconomiques

##### 3.3.2.1 La structure des âges de la population

Selon le recensement de 2011, le groupe des 0 à 14 ans constituait 14,2 % de la population de Saint-Pamphile, le groupe des 15 à 24 ans 10,6 % et les 25 à 44 ans, 18,8 %. Pour leur part, les personnes de 45 à 64 ans constituaient près de 35 % de l'ensemble des citoyens avec 935 personnes. Enfin, les 65 ans et plus composaient 21,5 % de l'effectif total de la municipalité avec 575 personnes. Avec un âge médian de 48,9 ans (41,9 pour le Québec), la municipalité de Saint-Pamphile se démarque par la maturité de sa population. En effet, on observe peu de jeunes familles.

L'évolution des groupes d'âge, de 2001 à 2011, nous indique également une tendance au vieillissement de la population. Ce phénomène n'est toutefois pas

spécifique à la municipalité, puisqu'il s'étend aussi à l'échelle de la MRC de L'Islet et à celle du Québec. Plus spécifiquement, en dix ans, la population des 0 à 14 ans, 15 à 24 ans et 25 à 44 ans a diminué respectivement de 24 %, 17,4 % et 36,5 %. Par contre, on constate une augmentation du groupe des 45 à 64 ans (23 %) ainsi que des 65 ans et plus (près de 37 %).

**Tableau 2 : Structure comparative de la population en 2011**

Groupe d'âge	Saint-Pamphile	%	MRC de L'Islet	%	Québec	%
0-14 ans	380	14,2	2 550	13,8	1 258 620	15,9
15-24 ans	285	10,6	1 915	10,3	981 165	12,4
25-44 ans	505	18,8	3 645	19,7	2 041 150	25,8
45-64 ans	935	34,9	6 535	35,3	2 364 380	30,0
65 ans +	575	21,5	3 860	20,9	1 257 690	15,9

Source : Statistique Canada, 2011

**Tableau 3 : Évolution comparative des groupes d'âge (en pourcentage) selon les effectifs (2001-2011)**

		Groupe d'âge (%)									
		0-14	Δ (%)	15-24	Δ (%)	25-44	Δ (%)	45-64	Δ (%)	65 et +	Δ (%)
Saint-Pamphile	2001	18,9	-24,0	11,1	-17,4	24,4	-36,5	30,0	23,0	15,6	36,9
	2011	14,2		10,6		18,8		34,9		21,5	
MRC de L'Islet	2001	16,7	-21,4	12,5	-21,0	26,9	-30,2	27,0	25,1	16,8	18,4
	2011	13,8		10,3		19,7		35,3		20,9	
Québec	2001	17,8	-2,6	13,1	3,3	29,9	-5,8	25,8	26,4	13,3	31,0
	2011	15,9		12,4		25,8		29,9		15,9	

Source : Statistique Canada, 2001 et 2011

La présence d'une école primaire, l'école Saint-Joseph, ainsi que d'une école secondaire, l'école secondaire de La Rencontre, sont des incitatifs à l'établissement de jeunes familles sur le territoire de la municipalité de Saint-Pamphile. Néanmoins, on observe une décroissance du groupe des 0 à 14 ans, laquelle est attribuable, en partie, à la diminution des groupes des 15 à 44 ans. Cette fragilité s'assimile aux migrations interrégionales des individus de ce groupe d'âge dans le but de poursuivre des études de niveau collégial ou universitaire. Notons que la région de Québec est la plus favorisée par cet apport d'étudiants. De plus, ces jeunes ne reviennent pas souvent dans leur milieu d'origine à la fin de leurs études. D'ailleurs, la population âgée entre 25 et 44 ans enregistre le déclin le plus significatif. Cette baisse de population en âge de travailler soulève des inquiétudes notoires en termes de raréfaction de la main-d'œuvre et de la relève entrepreneuriale, lesquelles se traduiront, pour la plupart des communautés, par un ralentissement important de leur dynamisme économique et de leur vitalité. La région, et particulièrement le sud de la MRC, connaîtra-t-elle une pénurie d'employés et de main-d'œuvre qualifiée?

Pour sa part, le vieillissement de la population soulève de nouvelles problématiques. La demande pour de l'hébergement adapté aux personnes en perte d'autonomie sera en croissance, de même que les soins médicaux et sociaux. La région pourra-t-elle combler les nouveaux besoins en logement? Les CLSC de la MRC de L'Islet pourront-ils répondre à la demande en soins de santé, particulièrement le CLSC de Saint-Pamphile qui connaît une pénurie de personnel et la fermeture de son urgence depuis 2006?

### 3.3.2.2 La scolarité

L'étude des données sur le niveau de scolarité révèle que la population de la MRC de L'Islet est en moyenne moins scolarisée que dans l'ensemble du Québec. Cette situation est également observable dans la municipalité de Saint-Pamphile puisqu'en 2006, 43,8 % de la population de 15 ans et plus avait un niveau inférieur au diplôme d'études secondaires, alors qu'à l'échelle provinciale, ce chiffre s'élevait à 25 %. Pour la même année, près de 10 % des citoyens détenaient un grade universitaire, comparativement à 21,4 % pour la province. Toutefois, et cela puisque le niveau de scolarité par municipalité n'a pas été recensé par Statistique Canada en 2011, on peut penser que cette tendance ait pu changer depuis 2006.

Cette différence, en ce qui a trait à la scolarité, est en partie attribuable à l'absence d'institutions d'enseignement de niveaux collégial et universitaire, et à la présence d'une population plus âgée dans la municipalité que pour l'ensemble du Québec. De plus, la base de l'économie est orientée vers l'exploitation et la transformation des ressources et ces secteurs emploient généralement des travailleurs non spécialisés. Néanmoins, la constante modernisation des usines en contexte de mondialisation pourrait amener ces dernières à solliciter une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée; situation constituant un facteur de rétention des jeunes adultes dans la région.

**Tableau 4 : Répartition de la population selon le niveau de scolarité (2006)**

	Saint-Pamphile (%)	MRC de L'Islet (%)	Québec (%)
Aucun certificat, diplôme ou grade	43,8	40,0	25,0
Diplôme d'études secondaires	19,0	19,8	22,3
Diplôme d'études professionnelles	17,2	18,6	15,3
Diplôme d'études collégiales	10,2	13,4	16,0
Certificat, diplôme ou grade universitaire	9,9	8,1	21,4

Source : Statistique Canada, 2006

### 3.3.2.3 La population active

En 2006, le taux de chômage de la MRC et de la municipalité s'établissait respectivement à 7,3 % et 7 %. Pour sa part, le taux d'activité se situait à 59,2 % pour la MRC et 62 % pour Saint-Pamphile. Le taux d'activité nous informe sur la population de 15 ans et plus qui occupe un emploi ou qui est au chômage.

Le rapport emploi/population (taux d'emploi) nous révèle la proportion de personnes ayant un emploi parmi l'ensemble de la population de 15 ans et plus. Ainsi, le taux d'emploi se situait à 55 % pour l'ensemble de la MRC et à 57,7 % pour la municipalité de Saint-Pamphile.

À l'instar du niveau de scolarité, les statistiques relatives à la population active n'ont pas été recensées par Statistique Canada en 2011. Toutefois, la tendance relevée en 2006 est toujours d'actualité.

### 3.3.2.4 La structure de l'emploi

En 2006, la population active s'établissait à 1 375 personnes (51 % de la population totale), dont 1 280 occupaient un emploi. Majoritairement, les citoyens de la municipalité travaillent dans le secteur tertiaire, soit 52,4 % des emplois occupés. Ce secteur regroupe le commerce de détail (12 %), dans un pourcentage équivalent, le transport et l'entreposage, les services de santé et d'assistance sociale (8,5 %) et enfin, les services d'hébergement et de restauration (4,4 %). Les services d'enseignement (3,3 %), les services financiers et d'assurances (3 %), les services professionnels et techniques (2 %) complètent le secteur tertiaire, de même que le domaine des arts et des loisirs ainsi que les services d'administration publique dans un pourcentage similaire, soit 1,5 %.

Le second secteur économique d'importance est le secteur secondaire, qui regroupe les activités liées à la fabrication (37,5 %) et à la construction (1,9 %). Le secteur primaire, soit l'agriculture, la foresterie, la chasse et la pêche regroupe, quant à lui, 10 % des emplois occupés par les citoyens de la municipalité.

Mentionnons que les emplois du secteur manufacturier sont généralement moins bien rémunérés, qu'ils peuvent faire l'objet de mises à pied temporaires et qu'ils offrent de moins bonnes conditions de travail. C'est également le cas pour plusieurs emplois dans la restauration ainsi que ceux liés aux activités saisonnières (chasse, pêche). Par ailleurs, la municipalité de Saint-Pamphile est le principal pôle de services et d'emplois du sud du territoire de la MRC.

**Tableau 5 : Répartition de la population selon le secteur d'activité d'emploi (2006)**

Secteur d'activité	Saint-Pamphile (%)	MRC de L'Islet (%)	Québec (%)
Primaire	10,0	11,3	2,9
Secondaire	37,5	34,6	19,8
Tertiaire	52,4	54,1	77,3
Soins de santé et services sociaux	8,5	9,9	11,2
Services d'enseignement	3,3	3,8	6,9

Source : Statistique Canada, 2006

### 3.3.2.5 La répartition des revenus

Dans la MRC de L'Islet, le revenu moyen, en 2006, était de 24 492 \$ comparativement à 32 074 \$ pour l'ensemble du Québec. À Saint-Pamphile, celui-ci était de 25 915 \$, soit 19,2 % inférieur à la moyenne provinciale, mais légèrement supérieur à la moyenne de la MRC. Bien que les revenus par municipalité n'aient pas été recensés par Statistique Canada en 2011, cette tendance est toujours d'actualité.

**Tableau 6 : Revenu moyen de la population en 2006**

	\$	Δ Municipalité/MRC – Québec (%)
Saint-Pamphile	25 915	-19,2
MRC de L'Islet	24 492	-23,6
Québec	32 074	

Source : Statistique Canada, 2006

## 3.4 Le portrait agricole

À Saint-Pamphile, l'agriculture occupe une place importante. Ceci se traduit par la forte présence de la zone agricole provinciale (8 737 hectares), soit 63 % de la superficie totale de la municipalité. Bien que la grande majorité des terres soit de classes 6 et 7 (potentiel faible et inculte) selon les données de l'Inventaire des terres du Canada, des terres défrichées et cultivées de part et d'autre des principales voies d'accès présentent un potentiel intéressant pour la culture (sols de classes 4 et 5). Cette situation pédologique permet tout de même à Saint-Pamphile de rassembler une quantité notable de fermes. Par ailleurs, on compte sur le territoire de la municipalité environ 468 hectares en friche (données de 2002).

En 2014, les superficies consacrées à l'agriculture s'élèvent à 1 707 hectares, soit 1 507 hectares cultivés et 200 hectares voués à l'exploitation acéricole. Ainsi, les activités agricoles couvrent 12,4 % de la superficie totale de la municipalité. Plus spécifiquement, les superficies en culture se composent de 1 207 hectares de cultures fourragères (foin sec, cultures d'ensilage, pâturages améliorés et

cultivés), 115 hectares d'avoine, 82 hectares de céréales mélangées, 43 hectares d'orge, 14 hectares de blé, 7 hectares de canola, 7 hectares de graines de moutarde et 1 hectare de bleuets (en corymbe ou géants). Les pâturages naturels regroupent, quant à eux, 55 hectares sur le territoire de la municipalité.

Saint-Pamphile se distingue au sein de la MRC de L'Islet en ce qui concerne les superficies vouées aux cultures non alimentaires. En effet, on recense dans la municipalité 12 hectares pour la culture de chanvre, 11 hectares pour la culture de lin, près de 5 hectares de panic-érigé et près de 3 hectares de culture de saule-osier destiné à des fins de biomasse.

Le projet entourant la culture du lin, laquelle était très développée au siècle dernier mais qui avait disparu du territoire, a débuté en 2010, en partenariat avec le CLD L'Islet et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Initialement, l'huile de lin extraite était vouée à des fins de transformation industrielle, principalement forestière. Plus récemment, un pressoir a été acquis par le CLD L'Islet dans le but d'extraire l'huile de lin et de commercialiser un produit santé pour les chevaux. Cette initiative permet à la MRC de L'Islet, ainsi qu'à la municipalité de Saint-Pamphile, de se distinguer en Chaudière-Appalaches.

Ainsi, bien que la performance agricole des municipalités du plateau appalachien soit discutable, on remarque tout de même des secteurs agricoles dynamiques distinctifs, dont Saint-Pamphile. Toutefois, à l'instar des autres municipalités de la MRC, l'agriculture a périclité au cours des 20 dernières années pour se retrouver dans un nombre restreint d'exploitations agricoles. En 2014, on retrouve à Saint-Pamphile 21 exploitations agricoles enregistrées (EAE) au MAPAQ dont les productions se déclinent comme suit : 7 producteurs acéricoles, 5 producteurs laitiers, 4 producteurs bovins, 3 producteurs porcins et un producteur ovin. On compte également un producteur de lapins.

Plus spécifiquement, la production acéricole de Saint-Pamphile exploite, en 2014, 42 000 entailles. Cette production est en croissance sur le territoire de la MRC en termes de nombre de producteurs, de nombre d'entailles exploitées et de revenus agricoles totaux. Il importe toutefois de mentionner que le nombre de producteurs acéricoles constitue une approximation du nombre réel d'érablières en exploitation, puisque la donnée est certainement sous-estimée du fait que les acériculteurs n'ont pas l'obligation, comme les autres producteurs agricoles, de s'enregistrer au fichier du MAPAQ. De plus, une érablière doit avoir une superficie de 4 hectares et être constituée de 1 000 entailles pour être considérée comme telle.

L'agriculture biologique est dominée par la production acéricole certifiée que se partagent sept fermes déclarantes sur le territoire selon le recensement agricole de 2011.



Photo 1. Exploitation laitière (Côte du Calvaire)

Le recensement agricole de 2011 dénombre 75 opérateurs sur les fermes déclarantes. Leur âge moyen est de 54,2 ans et 80 % sont des hommes; constat illustrant le vieillissement de la population agricole ainsi qu'un souci significatif quant à la relève éventuelle. La plupart des fermes déclarantes sont tenues par un propriétaire unique occupant (60 %), alors que 17 % sont des corporations familiales. Pour ce qui est des superficies exploitées, 25 % des terres sont louées selon les données du MAPAQ de 2014.

En 2011, la superficie totale des fermes de Saint-Pamphile est de 6 014 hectares et la plupart compte une superficie de 100 hectares et moins (57 %). Plus de la majorité des exploitations affichent un capital agricole inférieur à 350 000 \$ (60 %), seules 7 % des fermes déclarantes affichent un capital agricole se situant entre 1 million et 2 millions de dollars.

Près des deux tiers du territoire de Saint-Pamphile sont sous le zonage agricole provincial. Puisque dans cette zone, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricole* prévaut, l'aménagement du territoire de la municipalité est fortement conditionné par cette loi.

### 3.4.1 La construction résidentielle en zone agricole (article 59)

En 2011, la MRC de L'Islet a entamé une demande à portée collective (article 59) prévue par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA). Cette demande vise, outre la protection du territoire et des activités agricoles, à permettre à la MRC de planifier, dans un cadre d'ensemble et une perspective à long terme, la fonction résidentielle en zone agricole provinciale sur son territoire.

Les nouvelles dispositions pour la construction résidentielle en zone agricole sont entrées en vigueur, sur le territoire de la MRC de L'Islet, le 13 février 2014, suivant la décision favorable du ministre du MAMOT et assurant ainsi la conformité de la demande à portée collective aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement.

Ces nouvelles dispositions visent à pallier à la dévitalisation observée de certaines municipalités rurales du territoire de la MRC en permettant l'implantation de nouvelles résidences en zone agricole, tout en rassurant les producteurs agricoles quant à la pérennité de la base territoriale pour l'agriculture et ses diverses activités agricoles.

La municipalité de Saint-Pamphile compte neuf îlots déstructurés sur son territoire, lesquels regroupent actuellement 82 résidences et possèdent un potentiel de 23 résidences additionnelles. Ce sont les îlots prévus par le volet 1 de l'article 59. On entend par îlot déstructuré une entité ponctuelle de superficie restreinte, déstructurée par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur de laquelle subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture. Le consensus établit la présence de deux types d'îlots déstructurés sur le territoire de la municipalité, soit les îlots de type 1, avec morcellement, où seules les normes relatives au zonage municipal s'appliquent, et les îlots de type 2, sans morcellement, où le propriétaire d'une unité foncière peut y construire une résidence.

Les îlots déstructurés sont majoritairement de type 1 (8 îlots). Ceux-ci se trouvent de part et d'autre de la route Elgin Nord. Des îlots de type 1 sont également présents de part et d'autre du rang Double (rang 6), ainsi que dans le rang des Gagnon (rang 5). Un seul îlot déstructuré ne permet pas le morcellement (type 2), ce dernier se localise dans le rang Double (rang 6).

La municipalité compte également des secteurs agricoles viables (volet 2) qui permettent l'établissement de résidences en lien avec des propriétés vacantes d'une superficie minimale de 20 hectares ou plus (type 3). Ces derniers, au nombre de 43 sur le territoire de la municipalité, se localisent tous dans l'affectation agroforestière, plus particulièrement en zone agricole provinciale (annexe A, carte 2).

### 3.5 Le portrait forestier

Au niveau forestier, la municipalité abrite sur son territoire de nombreux propriétaires de lots boisés privés qui font l'objet d'un aménagement intensif. Cette ressource forestière approvisionne surtout les scieries de la MRC de L'Islet. Ainsi, la forêt occupe une superficie de 3 200 hectares, soit 23,2 % du territoire. À noter qu'aucun lot public n'est présent sur le territoire (annexe A, carte 3).

Les principales essences forestières qui peuplent les superficies forestières sont l'érable, le tremble, le bouleau, le merisier, le hêtre, l'aulne, le sapin, l'épinette et

le cèdre. Celles-ci sont assez bien mélangées. Toutefois, depuis les ravages de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, les essences feuillues sont devenues majoritaires.

Le secteur forestier constitue le plus important secteur d'activité économique de la MRC de L'Islet et est l'épine dorsale d'un nombre important de municipalités locales telles que Saint-Pamphile. Les industries de première et deuxième transformation de bois regroupent l'essentiel du secteur manufacturier de la municipalité; Industries Maibec Inc. et Matériaux Blanchet Inc. étant les principales entreprises du territoire (photo 2). Ces dernières, fortement exportatrices, génèrent d'importantes retombées économiques pour l'ensemble du territoire, dont la sous-traitance vers de plus petites entreprises. Ainsi, il n'est pas étonnant que le secteur manufacturier de Saint-Pamphile regroupe une part importante de la population active du sud de la MRC et que 75 % des entreprises de transport du territoire soient dépendantes du secteur forestier.



Photo 2. Entreposage de bois (Industries Maibec Inc.)

Par ailleurs, d'autres entreprises oeuvrent dans la fabrication d'huiles essentielles, dans l'ensachage et la vente de copeaux pour la litière, dans la transformation de feuillus, dans la fabrication de palettes de bois et dans la récupération de bois pour le transformer en bois de chauffage pour les marchés canadiens et américains.

Le taux de dépendance de Saint-Pamphile face au secteur de la fabrication dans le domaine forestier est significatif. En effet, ce taux est passé, selon un estimé préliminaire du ministère des Ressources naturelles du Québec, de 65 % en 2001 à 90 % en 2005 suivant la fermeture des Industries Troie (industrie du textile).

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, fondée en 1996, couvre le territoire de la ville de Lévis et quatre MRC, dont L'Islet. L'Agence travaille en concertation avec ses partenaires afin d'augmenter les bénéfices que procure l'utilisation de la forêt à ses propriétaires privés ainsi qu'à la collectivité. Les partenaires de l'Agence sont le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), les représentants des propriétaires de boisés, les industriels des pâtes et papiers et du sciage ainsi que le monde municipal. Outre l'administration du programme d'aide financière pour le développement de la forêt privée, l'Agence a pour mandat d'élaborer un *Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées* (PPMV). Au sein de l'Agence, la contribution demandée au milieu municipal est d'intervenir au niveau des changements de vocation sur les terres boisées et d'exercer un contrôle sur l'abattage des arbres. Pour sa part, la LAU permet à la MRC et aux municipalités, dont Saint-Pamphile, de régir ou de restreindre la plantation ou l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée.

Le 5 juin 2012 est entré en vigueur le *Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées* qu'a adopté la MRC de L'Islet dans le but d'assurer la protection et la mise en valeur de la forêt, prévenir le déboisement intensif et proposer un aménagement forestier équilibré. Plus spécifiquement, le règlement identifie des éléments du paysage, des infrastructures, des sites présentant un intérêt touristique, écologique ou culturel et certains investissements forestiers (ex. : érablières, plantations, etc.) dans le but d'établir des mesures de protection particulières. Il en est de même pour les milieux humides, les lacs et les rivières qui sillonnent et caractérisent les forêts privées. Ce règlement vise donc la préservation et la pérennité de l'ensemble des ressources sur une propriété (matière ligneuse, sol, eau, faune, paysage, infrastructures, etc.) et, du même coup, la préservation, voire l'augmentation de la valeur de celle-ci.

Ce règlement régional s'applique sur le territoire de la municipalité de Saint-Pamphile et un inspecteur régional en foresterie en assure l'application.

Outre la récolte de la matière ligneuse, les secteurs de la faune et du récréotourisme sont importants pour le milieu. En effet, les prélèvements fauniques (chasse, pêche, piégeage) et les activités récréatives, telles que la motoneige et le quad, sont très pratiqués sur le territoire forestier.

### 3.6 Le portrait de l'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Pamphile, d'une superficie d'environ 744 hectares, dont 723 hectares sont en zone blanche, s'étend du nord au sud le long de la rue Principale (route 204), soit du lot 20-P au lot 44-P inclusivement, et ce, sur une distance d'environ 6,2 kilomètres. Le périmètre urbain est équipé d'un réseau d'aqueduc et d'égout (annexe A, carte 4).

La majorité des résidences se concentrent autour de trois pôles institutionnels. Le premier regroupe l'école secondaire, l'aréna et les équipements récréatifs. Le second rassemble le CLSC (CISSS de Chaudière-Appalaches) et une résidence pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes. Enfin, le troisième pôle regroupe l'église, l'école primaire, la bibliothèque et le bureau municipal. Par ailleurs, la plupart des commerces se localisent sur ou à proximité de la rue Principale et de la rue de l'Église (photo 3).

Le périmètre urbain se révèle aussi fortement urbanisé, puisque 90 % de sa superficie est utilisée, soit 672 hectares, pour ne laisser en espaces vacants que 72 hectares. De ces derniers, 1 hectare est disponible pour la construction résidentielle et/ou commerciale et 23 hectares (3,1 % du périmètre urbain) pour la construction résidentielle exclusivement. Par ailleurs, les espaces vacants réservés uniquement pour les usages commerciaux sont inexistant dans la municipalité. On compte toutefois un espace vacant à des fins publiques et institutionnelles de 0,2 hectare, ainsi que 47 hectares réservés à des fins industrielles.



Photo 3. Commerces (rue Principale)

Les usages résidentiels se localisent principalement le long de la rue Principale (route 204), avec une forte concentration dans les développements prévus à cet

effet de part et d'autre de celle-ci, soit plus précisément entre la rue du Foyer Nord jusqu'à la rue Bellevue dans la partie ouest, et de la rue Leclerc à la rue de l'Aqueduc dans la partie est. Le développement de la partie ouest, principalement celui de la rue Bélanger, a été créé à la fin des années 90 et se situe près des services (centre de la petite enfance, école secondaire, supermarché, CLSC, caisse populaire, bureau municipal). On dénombre plus de 30 terrains d'environ 3 000 mètres carrés pouvant accueillir de nouvelles résidences. Ces terrains sont principalement détenus par la municipalité. En contexte où le prix d'acquisition du terrain est un facteur décisionnel significatif, principalement pour les jeunes familles, Saint-Pamphile s'assure ainsi d'offrir des terrains à bon prix pour quiconque désire s'établir dans la municipalité (photos 4 et 5).



Photo 4. Espace vacant (rue du Foyer Nord)

En plus de seize bâtiments multifamiliaux, dont une coopérative d'habitation (10 logements) et un bâtiment regroupant des habitations à loyer modique (HLM) (21 logements), on dénombre un nombre important d'habitations bifamiliales (48 bâtiments) et trifamiliales (16 bâtiments). Néanmoins, les résidences unifamiliales prédominent (71 % des habitations). Conséquemment, le périmètre urbain présente un habitat de faible densité.



Photo 5. Espace vacant (rue Ancitil)

Aussi, la municipalité compte trois résidences pour personnes âgées : la Résidence au Jardin du Soleil, la Résidence Dumas et la Villa Joie de Vivre (Les habitations Saint-Pamphile) (photo 6). Ces habitations sont des multilogements.



Photo 6. Villa Joie de Vivre

Des maisons mobiles sont présentes sur le territoire (25). La grande majorité se trouve dans le périmètre d'urbanisation (22), et 18 d'entre elles se localisent dans un parc prévu à cet effet sur la rue du Parc.

Sur le territoire, 6,5 % des résidences sont des résidences secondaires, soit le plus faible pourcentage de la MRC de L'Islet. En 2006, la valeur moyenne des logements s'établissait à 74 914 \$ comparativement à 93 540 \$ pour la MRC et à 182 399 \$ pour le Québec. Les résidents sont propriétaires de leur habitation dans une proportion de 75 %.

La majorité des habitations (81 %) ont été construites avant 1986, soit 915 résidences. Parmi les logements inventoriés, 125 bâtiments (11 %) nécessitent des réparations majeures; ce taux est de 10,8 % pour la MRC et de 7,7 % pour l'ensemble du Québec. Néanmoins, 600 permis ont été émis pour des fins de rénovation entre 2010 et 2013 inclusivement, permettant ainsi l'amélioration du cadre bâti.

Entre 1990 et 2014, la municipalité de Saint-Pamphile a émis 136 permis dont 97 permis (71 %) pour de nouvelles résidences, soit une moyenne de quatre habitations par année. À la lecture du tableau 7, on constate que 88 % des nouvelles constructions sont situées à l'intérieur du périmètre urbain (photo 7). Ce pourcentage révèle une consolidation urbaine dans la municipalité de Saint-Pamphile.

**Tableau 7 : Nombre de permis de construction émis à Saint-Pamphile de 1990 à 2014**

Permis de construction	Résidentiel		Commercial		Industriel		Institutionnel		Total
	Int. PU	Ext. PU	Int. PU	Ext. PU	Int. PU	Ext. PU	Int. PU	Ext. PU	
Nombre	82	15	10	0	25	1	3	0	136
%	60,3	11,0	7,4	0,0	18,4	0,7	2,2	0,0	100,0

Source : Municipalité de Saint-Pamphile

La municipalité a mis en place une politique d'accès à la propriété qui vise les nouveaux arrivants et les résidents de Saint-Pamphile (remboursement de taxes foncières, remboursement de taxes à la rénovation).

Dans le but de rendre l'intégration des nouveaux arrivants plus agréable, les entreprises de la municipalité offrent des paniers d'accueil permettant aux nouveaux arrivants de se familiariser plus rapidement et plus aisément avec la vie économique et les commerces de la municipalité. Ce panier est remis lors de l'activité d'accueil des nouveaux arrivants et nouveaux propriétaires organisée par le Comité de la Famille. En 2013, 22 nouveaux arrivants et nouveaux propriétaires ont reçu le panier d'accueil; ce nombre s'élevait à 19 en 2012.



Photo 7. Développement résidentiel (rue Bélanger)

Pour sa part, la Caisse Desjardins du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres offre un programme d'accès à la propriété en allouant une aide financière pour toute nouvelle construction résidentielle, pour tout nouveau résidant et pour l'achat d'une maison existante. Cette aide s'applique sur le territoire de Saint-Pamphile et dans les autres municipalités du sud de la MRC.

Pour ce qui est des commerces et des services, ils se concentrent principalement sur la rue Principale (route 204) et la rue de l'Église. Il s'agit de secteurs mixtes permettant la cohabitation des usages résidentiel et commercial.

En termes de construction à des fins industrielles, la municipalité a émis 26 permis entre 1990 et 2014 (tableau 7). De ces permis de construction, 96 % ont été émis à l'intérieur du périmètre d'urbanisation délimité au schéma d'aménagement actuellement en vigueur. Elle a également émis 15 permis pour des agrandissements.

On constate que le développement industriel est significatif et révèle l'importance de Saint-Pamphile comme pôle de croissance économique pour la MRC.

## 3.7 Le portrait industriel et commercial

### 3.7.1 Le secteur industriel

La ville de Saint-Pamphile est la pierre angulaire de l'économie de L'Islet-Sud, principalement par son industrie manufacturière qui offre des centaines d'emplois et qui permet le développement et la consolidation d'entreprises de services et de commerces. Aujourd'hui, Saint-Pamphile est un pôle d'emplois et de services d'importance dans la MRC, en témoigne le fait qu'y sont localisés les principales activités commerciales, industrielles et les services à la population pour le sud du territoire. Au total, ce sont 17 industries qui se retrouvent dans la municipalité en 2014.

L'industrie manufacturière de Saint-Pamphile repose principalement sur la transformation du bois (Industries Maibec Inc. et Matériaux Blanchet Inc.) et sur l'industrie du textile (Textiles Gauvin). Ces grandes entreprises développent leurs activités à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, dans sa partie sud, plus précisément dans le parc industriel Les Pionniers, à l'est de la route Elgin Sud et à proximité de la frontière canado-américaine. Ce dernier est géré par la Société de développement industriel de Saint-Pamphile (SODISPA). Fondée en 1990 par un groupe d'entrepreneurs privés et d'élus municipaux, la SODISPA administre des fonds d'investissement disponibles dans le but d'offrir une aide financière sur les immobilisations et ainsi promouvoir, favoriser et stimuler le développement économique et social de son milieu.

Le parc industriel Les Pionniers se distingue en étant le plus important de la MRC (photo 8). Ainsi, les avantages de s'y établir sont nombreux : rente foncière moins élevée (comprenant le service d'aqueduc et d'égout), remboursement de taxe foncière et subvention pour la réfection de l'affichage. D'une superficie de 94,1 hectares, il est occupé à 92 % de sa capacité par 13 entreprises, lesquelles sont essentiellement liées à la transformation du bois, au textile et au transport. Les espaces vacants (7,2 hectares) sont actuellement détenus par la municipalité de Saint-Pamphile et visent à accueillir de nouvelles industries sur le territoire dans le but de diversifier l'économie de la municipalité et, par le fait même, limiter la dépendance de la région face au secteur de la fabrication dans le domaine forestier. À cet effet, la SODISPA a créé un second parc industriel, en 2012, cette fois-ci à l'ouest de la route Elgin Sud. D'une superficie de 39,8 hectares (surface actuellement vacante), le parc industriel La Relève permet aux entreprises de bénéficier d'avantages similaires à ceux prévus pour le parc Les Pionniers.



Photo 8. Parc industriel Les Pionniers

Les créneaux spécifiques que développent les grandes entreprises nécessitent le déploiement de leurs activités sur de grands espaces. C'est le cas notamment des Industries Maibec Inc., dont les activités se localisent à différents endroits sur le territoire de la municipalité (photos 9 et 10). Ainsi, le parc industriel regroupe les bureaux de recherche et développement de l'entreprise, la production de revêtement en lambris de bois, l'assemblage des bandes et des panneaux de bardeaux et la production de paillis horticoles. Le secteur à l'est de la rue Thibodeau regroupe, quant à lui, les bureaux administratifs, la production de bois d'œuvre, les séchoirs et l'entreposage de bois. Enfin, le site de fabrication de bardeaux de cèdre et celui d'entassement de résidus sont situés à l'ouest de la route Elgin. En plus de ces activités, Industries Maibec Inc. opère des usines, pour le sous-secteur paillis, à Saint-Théophile en Beauce, à Clarendon en Outaouais et à Dégelis dans le Bas-Saint-Laurent. Quant au siège social, il se situe à Saint-Romuald dans la région de Québec. Les activités des Industries Maibec Inc. à Saint-Pamphile emploient environ 550 personnes.

L'envergure du complexe de Saint-Pamphile n'a rien d'étonnant, considérant l'ancrage historique de l'entreprise dans la municipalité. En effet, Industries Maibec Inc. y opère une scierie de bois de construction à partir de 1946. Depuis, les niveaux de production de l'entreprise ont maintes fois augmenté, justifiant l'agrandissement et la modernisation des infrastructures et des opérations extérieures. L'objectif de diversification des activités de production de l'entreprise se poursuit afin de limiter sa vulnérabilité, et celle du milieu, face aux fluctuations des cycles économiques propres au secteur du bois de construction depuis les années 80. À l'heure actuelle, le chiffre d'affaires total de l'entreprise dépasse les 100 millions de dollars.



Photo 9. Bureaux administratifs (Industries Maibec Inc.)



Photo 10. Entreposage de bois (Industries Maibec Inc.)

Le second employeur en importance dans la municipalité, Matériaux Blanchet Inc., utilise également de grands espaces pour mener à bien ses activités (photos 11 et 12). Cette entreprise, établie à Saint-Pamphile depuis 1958, se localise principalement à la frontière du Québec et du Maine et est aujourd'hui l'un des plus importants scieurs privés indépendants du Québec. La société exploite deux complexes intégrés de sciage, de séchage et de rabotage de bois résineux qu'elle opère à Saint-Pamphile et à Amos dans le nord-ouest du Québec.

Les activités de Matériaux Blanchet Inc. sont la production de bois pour la construction ou pour des applications industrielles ainsi que des sous-produits, tels que des copeaux, des rabotures, des sciures et de l'écorce. De plus, la société effectue des opérations forestières dans l'État du Maine via sa filiale américaine Blanchet Logging and Lumber Co. En termes de développement durable, l'entreprise est affiliée à la norme internationale *Forest Stewardship Certification* (FSC).

Tout comme pour Industries Maibec Inc., Matériaux Blanchet Inc. a accru ses activités au fil du temps et cela a nécessité d'importants agrandissements des usines en 1981 et 1998 de même que la modernisation de ses équipements à plusieurs reprises. Aujourd'hui, la société est l'un des plus grands exportateurs canadiens de bois d'œuvre, en plus de faire d'importantes percées outre-mer (Europe, Moyen-Orient, Afrique du Nord et Japon) au cours des trois dernières décennies.



Photo 11. Bureaux administratifs (Matériaux Blanchet Inc.)



Photo 12. Entreposage de bois (Matériaux Blanchet Inc.)

La proximité géographique des entreprises de l'industrie forestière sur le territoire de la municipalité a favorisé l'émergence d'entreprises leur offrant des services en termes d'exploitation forestière et d'aménagement, de transport (copeaux, produits transformés, matières premières, etc.), de services (affûtage, mécanique, etc.) et de sous-traitance (rabotage et séchage). À cet effet, notons Affûtage & Foresterie J.L. Inc. (lot 260-P).

L'industrie des portes et fenêtres en bois se démarque aussi au sein de la municipalité par la présence de l'entreprise Vaillancourt et Chouinard Ltée (lots 34-P et 35-A-P) qui œuvre dans la préparation de bois de construction, copeaux et planage ainsi que Les Ateliers Chouinard Inc. (33-A-P), un fabricant de portes et fenêtres résidentielles et commerciales.

L'entreprise de transport Transbois Canada Ltée, essaimée d'Industries Maibec Inc., se distingue dans la municipalité depuis 1977. Elle assure le transport de marchandise en vrac (sciures, copeaux, écorces, planures, chaux) ainsi que le transport en général (billots, béton, granite, briques, fer, remorques, machinerie, tuyaux, planches, rouleaux, bobines, pièces, maison, etc.). Les activités de l'entreprise l'amènent aujourd'hui à effectuer du transport partout en Amérique du Nord (provinces de Québec, Nouveau-Brunswick, Ontario et États-Unis).

Quant à l'entreprise Textiles Gauvin Inc., ses activités manufacturières se sont amorcées dans les années 90 grâce à plusieurs produits de literie pour des clients majeurs. Productrice de grand volume, l'entreprise a tout de même conservé sa division de literie sur mesure confectionnée à l'unité (photo 13).



Photo 13. Textiles Gauvin Inc.

En plus, mentionnons la présence de la Coopérative de solidarité de produits forestiers non ligneux de la MRC de L'Islet qui, depuis 2009, met en place des activités d'approvisionnement, de transformation et de commercialisation menant au développement de dix produits précertifiés biologiques qui ont été introduits dans les magasins d'alimentation et les boutiques spécialisées de la Chaudière-Appalaches sous l'appellation Finesse boisée.

### 3.7.2 Le secteur des commerces et services

La municipalité de Saint-Pamphile possède une aire d'influence supralocale et offre, dans son noyau urbain, une variété de services courants et semi-courants à ses citoyens et à la population des autres municipalités du sud. Deux secteurs de Saint-Pamphile concentrent plusieurs commerces et services : le premier autour de l'intersection de la rue Principale (route 204) et du rang des Gagnon, et le second entre la rue Saint-Michel et la rue de l'Église. D'ailleurs, l'artère commerciale (rue Principale) a été grandement améliorée ces dernières années dans le but d'en assurer la distinction, le rayonnement ainsi que la convivialité pour les usagers et les citoyens de la municipalité. À cet effet, des aménagements floraux de même que du mobilier urbain ont été intégrés (photo 14).

En 2014, on retrouve environ 50 commerces diversifiés sur le territoire de la municipalité de Saint-Pamphile, lesquels sont fortement orientés vers les besoins d'accommodation. En effet, la municipalité offre une gamme assez diversifiée de commerces, dont un supermarché d'alimentation (Marché Tradition – La Coop Saint-Pamphile) (photo 15), des boutiques de vêtements, des stations d'essence, des garages automobiles et de véhicules lourds, quatre restaurants dont un casse-croûte saisonnier, un concessionnaire automobile de véhicules usagés, un

lave-auto, un carrossier, un commerce de réparation de véhicules légers, des quincailleries, une pharmacie, une librairie, un fleuriste, etc.



Photo 14. Aménagements urbains (rue Principale)



Photo 15. Marché Tradition – La Coop Saint-Pamphile

Pour ce qui est des services, Saint-Pamphile bénéficie d'un éventail tout aussi varié. Entre autres, mentionnons la présence d'un centre de la petite enfance (CPE), de services bancaires et financiers, dont la Banque Nationale du Canada et la Caisse Desjardins du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres (photo 16), des

salons de coiffure, un centre de conditionnement physique, une animalerie, des résidences funéraires, une salle de quilles (photo 17), etc. On compte également de nombreuses entreprises de services liées à la construction et à la rénovation, des services professionnels (bureau de notaire, courtiers d'assurances, clinique dentaire, services de massothérapie, optométriste, etc.). Notons la présence de services professionnels et techniques pour les particuliers et les entreprises tels qu'une imprimerie commerciale, des services de comptabilité, de réparation d'équipements informatiques, de lettrage, etc.



Photo 16. Caisse Desjardins (route Elgin)



Photo 17. Salon de quilles Saint-Pamphile

Aussi, deux établissements d'hébergement sont présents sur le territoire. Mentionnons également, depuis 2012, l'aménagement d'un terrain de camping municipal de dépannage à proximité de la Place de la Fraternité.

Bien que Saint-Pamphile constitue un pôle de commerces et de services significatif pour le sud de la MRC de L'Islet, on note un important phénomène de fuites commerciales vers les villes de Montmagny, La Pocatière, Lévis et Québec pour les achats de nature spécialisée (vêtements, chaussures, articles de sport, meubles, automobiles, etc.). Ces fuites commerciales pourraient éventuellement entraîner la fermeture de commerces sur le territoire.

### **3.8 Le portrait de la villégiature et du tourisme**

Dans le sud de la MRC de L'Islet, le caractère historique y est moins présent comparativement au littoral. Les activités et les événements sont principalement liés à la nature et à la villégiature. En effet, on observe la présence de 61 chalets ainsi que des camps de chasse et forestiers.

Sur le territoire de la municipalité de Saint-Pamphile, les activités de chasse et de pêche attirent de nombreux villégiateurs et amateurs de nature. À cet effet, les rivières Noire et des Gagnon sont prisées par ceux-ci. De plus, l'offre diversifiée de commerces et de services permet à la municipalité de tirer des bénéfices appréciables de ces activités.

Saint-Pamphile ne compte qu'un secteur de villégiature, soit celui de la Plage-du-Sault en bordure de la rivière Noire et contigu à la municipalité de Saint-Adalbert. Ce secteur regroupe une quinzaine de chalets, mais aussi sept résidences permanentes. De nombreux chalets se localisent également sur le rang 6.

Outre la chasse et la pêche, les principales activités récréatives sont la motoneige et le quad. À cet effet, le rang Saint-Camille permet de rejoindre la municipalité de Sainte-Félicité, à l'ouest, et cela, en toute saison. De cette dernière, il est possible de rejoindre les municipalités situées au nord de la MRC ainsi qu'à l'ouest. La municipalité de Saint-Omer est, quant à elle, accessible via le Petit rang du Nord. Les motoneigistes rejoignent Saint-Pamphile par le sentier Trans-Québec 55 qui permet l'accessibilité à l'ensemble des municipalités de la MRC de L'Islet ainsi qu'aux MRC contiguës à celle-ci.

Soulignons que les saisons estivale et automnale sont propices aux touristes voyageant à motocyclette.

Par le rang des Pelletier, les citoyens de Saint-Pamphile peuvent avoir accès au lac de l'Est situé dans la Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) Chapais sur le territoire de la MRC de Kamouraska. Le poste d'accueil de la ZEC est ouvert du début mai jusqu'à la fin novembre. Cependant, des droits d'accès sont exigés pour circuler à l'intérieur de la ZEC Chapais, à l'exception des propriétaires de chalets.

Aussi, un terrain de golf de 18 trous est situé sur le territoire (lot 11-P), à la limite de la municipalité de Saint-Omer. Il offre aux citoyens de la municipalité de bénéficier d'un équipement récréatif régional important (photo 18).



Photo 18. Golf Saint-Pamphile

Des producteurs locaux développent l'offre agrotouristique de la municipalité, dont la Ferme Mariance Inc., entreprise familiale produisant des cultures commerciales biologiques certifiées, ainsi que la Ferme Vifranc Inc. qui offre des produits de l'érable biologiques. Mentionnons aussi les activités de la Ferme Diane Bouchard et Claude Dupont (lots 15 et 16) qui propose des séjours à la ferme tant pour les jeunes que pour les adultes.

En matière d'événement touristique dans le sud de la MRC, il est important de mentionner l'Odyssée Appalachienne. Depuis 2007, à la mi-février, l'Odyssée Appalachienne rassemble un grand nombre de participants et attire près de 8 000 personnes pour une course régionale de traîneaux à chiens. C'est un rendez-vous important pour les amateurs de nature, de plein air et d'action. Avec des pistes totalisant une distance de 200 kilomètres (la plus longue course de traîneaux à chiens au Québec), elle sillonne le territoire enneigé de quatre municipalités de la MRC, dont Saint-Pamphile. La municipalité est d'ailleurs impliquée dans le cadre de cet événement hivernal majeur et des départs se font dans la municipalité. En juin 2015, le comité organisateur a annoncé la fin des activités. Toutefois, le comité n'est pas fermé à ce que l'événement renaisse sous une nouvelle mouture.

Depuis 1981, un événement majeur a lieu dans la municipalité de Saint-Pamphile : le Festival du Bûcheux. Celui-ci attire environ 35 000 visiteurs par année et a un impact économique important pour les municipalités du sud. Le

*Festival du Bûcheux* s'est d'ailleurs mérité le Grand prix du Tourisme de Chaudière-Appalaches dans la catégorie Festivals et Événements Touristiques en 2011 et 2012.

De plus, depuis une trentaine d'années, la municipalité est l'hôte du Tournoi Provincial Atome Junior de Saint-Pamphile. L'événement accueille jusqu'à huit équipes de hockey sur glace par classe, soit des équipes de catégorie Atome pour les Classes A, B et C et Junior A et B.

Finalement, la municipalité peut compter sur l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet pour faire la promotion de ses attraits touristiques et proposer des forfaits via un site Internet. Le bureau administratif se situe dans la municipalité de Tourville et, en saison estivale, un bureau d'information touristique est ouvert à Saint-Jean-Port-Joli.

## **3.9 Le portrait environnemental**

### **3.9.1 Les contraintes anthropiques**

#### **3.9.1.1 Le sol**

La situation environnementale de la municipalité de Saint-Pamphile est considérée comme excellente. Cette municipalité n'accueille pas sur son territoire d'entreprise ayant des problématiques environnementales difficiles et on ne dénombre qu'un dépotier désaffecté (lot 1-C-P). Ce dernier, bien que retranché, présente tout de même des risques pour la santé humaine et la construction en raison de son potentiel de contamination des sols et des eaux souterraines.

Par ailleurs, malgré que cet ancien dépotier ait été dératé, il n'a toutefois pas été recouvert conformément aux directives du ministère. Néanmoins, il a fait l'objet d'une régénération par la plantation de chênes. À noter qu'aucun site d'entreposage de carcasses automobiles n'est présent sur le territoire et que la municipalité possède, depuis 2011, un règlement sur les nuisances publiques.

Selon le répertoire du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur les terrains contaminés, le territoire de la municipalité de Saint-Pamphile compte un site contaminé reconnu depuis 2001 (lot 13-P). Des informations publiques, portant notamment sur l'identification du site et la nature des contaminants, peuvent être consultées sur le site Internet du ministère.

Ce terrain, situé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, présente des traces de contaminants dans le sol (benzène, éthylbenzène, hydrocarbures pétroliers C10 à C50, naphthalène, phénanthrène, toluène et xylènes (o, m et p)) et pourrait s'avérer une zone de contrainte pour tout développement futur, les résidences à proximité et les aquifères. Par conséquent, la réhabilitation de ce site désigné devra respecter la législation provinciale de protection des sols et de réhabilitation

des sols contaminés. De plus, en vertu de l'article 120 de la LAU, un permis de construction relatif à un terrain contaminé faisant l'objet d'un plan de réhabilitation approuvé par le MDDELCC ne pourra être émis que si la demande de permis est accompagnée d'une attestation établissant que le projet pour lequel le permis est demandé est compatible avec les dispositions du plan de réhabilitation mentionné ci-dessus.

Le registre identifie également deux sites à l'intérieur du périmètre d'urbanisation dont la réhabilitation s'est terminée respectivement en 2003 (lots 39-2, 40-8, 39-P et 40-P) et en 2010 (lot 24-P). Ce dernier a également engendré la contamination des eaux souterraines par le cuivre, ainsi que celle du sol par des hydrocarbures aromatiques polycycliques, des hydrocarbures aromatiques volatiles et des hydrocarbures pétroliers C10 à C50.

Le territoire est caractérisé par des collines de l'arrière plateau appalachien (335 à 518 mètres d'altitude) composé de vallées et de dépressions profondes entre les collines proprement dites. Les sols sont de textures variables : sols minces, loams sablo-graveleux, loams pierreux, loams sableux-argileux et terre noire organique. Des affleurements rocheux sont également présents sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, aucune carrière ni sablière n'est active sur le territoire et ne paie de redevances à la municipalité en vertu des articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) (L.R.Q.c. C-47).

### 3.9.1.2 L'eau

La municipalité est desservie par un réseau d'aqueduc alimenté par des prises d'eau potable composé de sept puits et de deux réservoirs, lesquels se localisent sur le lot 34-P, rang A, canton Casgrain (puits nos 1 et 2), lot 39-P, rang A, canton Casgrain (puits n° 3), lot 30-P, rang A, canton Casgrain (puits n° 4), lot 32-A-P, rang A, canton Casgrain (puits n° 6), lot 27-B-P, rang A, canton Dionne (puits n° 7), lot 28-A-P, rang A, canton Dionne (puits n° 8) et, pour ce qui est des réservoirs, lot 33-A-P, rang A, canton Casgrain et lot 27-A-P, rang A, canton Dionne. Depuis la mise à niveau de tous les équipements du réseau d'aqueduc, la chloration est le seul traitement de l'eau potable qui est effectué. Toutefois, et cela uniquement pour le puits numéro 3, un système de désinfection par rayonnement ultraviolet (UV) est installé.

Le système d'aqueduc desservait, en 2010, environ 2 275 personnes, soit environ 85 % de la population. Une prise d'eau potable privée alimentant 20 personnes et plus permet l'alimentation en eau potable du Club de golf et de motoneige L'Escale. Cet ouvrage est assujéti aux exigences du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP) (Q-2, r. 35.2).

Suite à une pénurie d'eau en 1975, la municipalité a installé, à chaque résidence connectée au réseau de distribution, des compteurs d'eau afin de réduire la consommation d'eau potable. Depuis, la consommation a diminué d'environ 30 %

via notamment le changement des habitudes (ex. : le refroidissement des réfrigérateurs ou des machines avec de l'eau potable).

Actuellement, la municipalité recherche deux puits d'approvisionnement en eau souterraine supplémentaires puisqu'à l'hiver 2015, elle a connu des bris majeurs de son système d'approvisionnement en eau à cause des grands froids. Les ruptures se sont produites sur les rues du Foyer, Saint-Pierre et sur la rue Principale, et cela, quasiment simultanément. Outre les coûts reliés à ces réparations, soit 9 000 \$, la municipalité a vu son bassin d'eau potable considérablement diminuer et a dû demander à la population de réduire au minimum sa consommation d'eau.

Saint-Pamphile possède également un réseau d'égout équipé d'une station d'épuration de type étang aéré. Celle-ci, d'une capacité de 100 000 mètres cubes, se situe sur les lots 25-P et 26-A-P. Construite en 1962, la station est âgée considérant que le MAMOT avance qu'une station d'épuration de plus de 10 ans est à risque de subir des remplacements ou des mises à niveau de certains de ses équipements.

Au Québec, l'encadrement des exigences de rejets des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (OMAEU) est principalement régi, depuis 2013, par le *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (ROMAEU). En 2012, les rejets de la station d'épuration de la municipalité ont respecté les exigences en ce qui a trait au DBO5, aux MES, aux CF, bien qu'un nombre élevé de débordements de surverses soit démontré dans 67 % des cas. Les ouvrages de surverse des stations d'épuration permettent d'acheminer les eaux usées directement aux cours d'eau récepteurs sans passer par la station d'épuration lorsque la quantité d'eau à traiter est trop importante (ex. : épisodes de fortes pluies et à la fonte des neiges). Ces eaux usées ne sont donc pas traitées. Pour pallier à cette problématique, la ségrégation du réseau de collecte des eaux usées de celui des eaux pluviales apparaît comme une solution avantageuse.

En plus, en 2012, la station d'épuration de Saint-Pamphile a rejeté, en moyenne, 1,32 kilogramme de phosphore, 10,5 kilogrammes de matières en suspension et 8,7 kilogrammes de DBO5 par jour dans la rivière des Gagnon. Même si ces quantités sont diluées dans les eaux de surface, elles représentent une source non négligeable de contamination. Ainsi, ces éléments, en plus de la perte de boues à l'effluent, font en sorte que la qualité des eaux de surface réceptrices, soit celles des rivières Saint-Roch et des Gagnon, est de qualité douteuse.

Les bâtiments situés à l'intérieur du périmètre urbain ne sont pas tous desservis par un système d'aqueduc et d'égout. C'est le cas notamment des résidences situées dans la partie nord du périmètre d'urbanisation. Ces dernières, ainsi que l'ensemble des résidences isolées de la municipalité, sont munies de fosses septiques ou de puisards. De plus en plus de résidents procèdent à la réfection de leurs installations pour le traitement des eaux usées, permettant ainsi à

l'environnement de s'assainir plus rapidement. D'ailleurs, le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) rend les travaux obligatoires pour les nouvelles constructions.

Malgré le règlement (Q-2, r.22), la problématique pour les résidences hors du réseau est complexe, et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) est effective depuis 1982, soit à l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de L'Islet. On peut considérer que la majorité des bâtiments construits avant cette année-là ne dispose pas d'installation septique conforme à la réglementation. Deuxièmement, bien que l'inspecteur municipal fasse respecter ce règlement, on constate certaines difficultés à disposer de ces boues puisqu'il n'existe aucun plan de gestion des boues de fosses septiques. Cependant, la situation devrait s'améliorer étant donné que, depuis 2012, la municipalité a adopté un règlement afin de s'assurer d'une vidange périodique des boues de fosses septiques et de leur traitement dans un site autorisé par le MDDELCC. Ainsi, la vidange se fait aux deux ans pour une résidence permanente et aux quatre ans pour une résidence secondaire. Par exemple, en 2015, seules les fosses septiques des résidences permanentes seront vidangées, alors qu'en 2017, les fosses septiques des résidences permanentes et celles des résidences secondaires seront vidangées. Les coûts liés à ce service sont intégrés au compte de taxes des citoyens. Saint-Pamphile a également signé un protocole d'entente pour le transport, la collecte et le traitement des boues avec l'entreprise Campor. Cette entreprise possède un réservoir relié à l'usine de filtration de la municipalité de L'Islet, ce qui permet d'accueillir et de traiter les boues de fosses septiques selon les normes environnementales.

La municipalité de Saint-Pamphile compte une station de suivi des eaux souterraines sur son territoire. Cette station, mise en place par le MDDELCC, est munie d'un piézomètre dans le cadre du *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques*. Les résultats de la station permettent de rendre compte que l'eau souterraine de la municipalité, bien que de bonne qualité, est parfois riche en certains métaux. Ainsi, on retrouve en teneur élevée du cadmium, du chlorure et du sodium selon les normes de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*.

Les eaux souterraines constituent une source d'alimentation pour plusieurs citoyens. Facile à capter par des moyens peu coûteux, cette eau joue un rôle essentiel dans le développement de la municipalité, notamment en ce qui concerne les activités de villégiature et les résidences secondaires. Par contre, les puits de captage d'eau souterraine individuels et les eaux de surface nécessitent une attention particulière. Ils doivent être protégés, car ils sont vulnérables et les activités humaines à proximité peuvent porter atteinte à la qualité de l'eau de consommation. D'ailleurs, et cela en vertu du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP) (Q-2, r.35.2), des aires de protection immédiates, intermédiaires et éloignées autour des sites de prélèvement d'eau souterraine et de surface destinée à la consommation humaine

sont délimitées. Cette délimitation des aires de protection diffère selon le type de prélèvement (eau souterraine ou eau de surface) et selon la catégorie de prélèvement (1, 2 ou 3). En eau souterraine, deux aires de protection intermédiaires sont prévues : une aire de protection intermédiaire bactériologique et une aire de protection intermédiaire virologique. À Saint-Pamphile, on retrouve des prélèvements de type 1, c'est-à-dire desservant un système d'aqueduc alimentant plus de 500 personnes et au moins une résidence, ainsi que des prélèvements de type 3, c'est-à-dire desservant des systèmes alimentant 20 personnes et moins (ce qui inclut les puits individuels).

Le gouvernement du Québec a instauré, en 1987, la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (Q-2, r.17.2) afin d'assurer une protection adéquate et minimale des différentes composantes écologiques et biologiques qui les composent. Cette politique, modifiée au fil du temps, s'applique désormais à l'ensemble des cours d'eau à débit régulier ou intermittent du Québec et régit, notamment, la construction en ces zones. Par ailleurs, en milieu forestier public, les catégories de cours d'eau visées par l'application des présentes normes sont celles définies par la réglementation sur les normes d'intervention édictées en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF). La municipalité de Saint-Pamphile devra intégrer les dispositions de la politique gouvernementale dans ses règlements d'urbanisme, en particulier le règlement de zonage.

Les zones humides jouent aussi un rôle essentiel dans l'équilibre écologique du milieu. Le *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines* (PACES) a permis d'identifier des milieux humides potentiels dans la municipalité de Saint-Pamphile. Ces derniers sont nombreux sur le territoire et se localisent principalement de part et d'autre des rivières Saint-Roch et Gobeil.

L'importance des milieux et de leur équilibre écologique est reconnue par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) (art. 22, al. 2). Ainsi, pour tout projet susceptible d'altérer l'intégrité ou détruire un milieu humide, un certificat d'autorisation doit être demandé au ministre; ce dernier évaluant les répercussions du projet. Depuis 2012, des mesures de compensation peuvent être demandées en vertu de la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique*.

### **3.9.1.3 Les matières résiduelles**

#### **3.9.1.3.1 La Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud (RIGDIS)**

La RIGDIS dessert six municipalités, dont Saint-Pamphile qui en est membre. Le lieu d'enfouissement sanitaire de L'Islet-Sud, situé dans la municipalité de Sainte-Perpétue et géré par la RIGDIS, a fermé en 2009. La régie doit maintenant en assurer le suivi environnemental (traitement des lixiviats) pour une durée d'environ 20 ans. Actuellement, les matières résiduelles sont acheminées au centre de transfert de la RIGDIS à Sainte-Perpétue, puis apportées au lieu

d'enfouissement technique de Saint-Rosaire dans la MRC d'Arthabaska (Centre-du-Québec) localisé à environ 230 kilomètres.

Concernant la récupération des appareils électroniques, tels que les ordinateurs et les télévisions, un dépôt est ouvert à l'année au bureau municipal. Il en va de même pour la récupération de peinture. Pour le recyclage des piles et des cellulaires, les citoyens doivent les déposer dans une boîte mise à leur disposition au Marché Tradition ainsi qu'au magasin La Source.

La Régie Intermunicipale de gestion des déchets de L'Islet-Sud a ouvert un écocentre en 2010. Ce dernier est situé sur le rang Brise-Culotte à Sainte-Perpétue. Les citoyens des municipalités du sud, dont Saint-Pamphile, peuvent y déposer des matériaux de construction, des métaux, des appareils électroniques et des pneus.

Il se génère annuellement dans la MRC de L'Islet plus de 7 789 tonnes de matières résiduelles provenant du secteur municipal, soit 412 kilogrammes par habitant. Ces grandes quantités causent d'importants problèmes environnementaux tels que : contamination des lieux d'enfouissement, contamination de la nappe phréatique et des cours d'eau par les lixiviats, lieux d'enfouissement remplis à pleine capacité, recherche de nouveaux sites, augmentation substantielle des coûts de gestion pour les municipalités et autres problèmes.

La solution à ces problèmes passe, entre autres, par une saine gestion des matières résiduelles. La récupération de ces matières et leur réintroduction dans les cycles industriels de fabrication ont généralement pour effet, tout comme la réduction à la source, de diminuer les coûts d'enfouissement et de diminuer l'exploitation des ressources naturelles et la pollution associée à leur transformation.

#### **3.9.1.3.2 Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)**

Afin d'améliorer la situation, la MRC a adopté en mai 2003 un PGMR. Plusieurs mesures de ce plan ont été mises en œuvre dans la municipalité de Saint-Pamphile, comme la collecte sélective de porte-à-porte, des campagnes de sensibilisation, des formations sur le compostage, la vente de composteurs domestiques ainsi que la collecte de matériel informatique. D'ailleurs, la municipalité de Saint-Pamphile vend à ses citoyens des composteurs en plastique ou en bois en plus de leur remettre un guide intitulé *Le compostage facilité*.

Les diverses collectes et lieux de dépôt municipaux et privés ont permis de récupérer 36 % des matières résiduelles générées en 2013 sur le territoire de la MRC, tous secteurs confondus. Concernant spécifiquement la collecte sélective, 56 % des matières recyclables ont été récupérées dans la MRC pour l'ensemble des secteurs. Plus précisément, ce pourcentage s'élève à 67 % pour le secteur résidentiel.

Actuellement en révision, le PGMR 2016-2020 de la MRC de L'Islet a comme objectif de détourner de l'enfouissement près de 75 % des matières résiduelles pour l'ensemble des catégories de matières. Pour ce faire, l'accompagnement des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels est essentiel.

Il est important de noter la contribution des programmes de financement incitatifs à la réduction des déchets. Dans la MRC de L'Islet, le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* du MDDELCC et le *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables* de Recyc-Québec ont permis aux municipalités du territoire de dégager, en 2013, des revenus de 576 264 \$. Considérant que les diverses mesures de réduction des déchets ont engendré des coûts de 589 495 \$, le coût d'opération s'élève à 13 231 \$, soit 5 \$/tonne. Ces frais incluent le transport et le traitement des matières par les municipalités ainsi que la planification et la mise en œuvre du PGMR par la MRC de L'Islet. En comparaison, le coût moyen de gestion des déchets était de 200 \$/tonne la même année pour les municipalités de la MRC. Ainsi, pour les municipalités, il est plus qu'avantageux de recycler les matières résiduelles plutôt que de les envoyer à l'enfouissement.

### 3.9.2 Les contraintes naturelles

La MRC de L'Islet a identifié au SADRR quelques zones inondables sur le territoire de la municipalité de Saint-Pamphile. L'identification de ces zones inondables n'a pas fait l'objet d'une désignation officielle à l'aide des cotes de crues par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). C'est pourquoi la MRC a repris la délimitation des zones inondables identifiées lors du premier schéma. À Saint-Pamphile, les zones inondables se situent en bordure de la Grande rivière Noire, à la frontière des municipalités de Saint-Adalbert et Sainte-Félicité, ainsi qu'en bordure des rivières Saint-Roch (secteurs nord et sud) et des Gagnon, au nord-est du périmètre d'urbanisation de la municipalité (annexe A, carte 5).

## 3.10 Les sites d'intérêt

### 3.10.1 Les sites d'intérêt patrimonial

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet à une municipalité de citer des biens patrimoniaux (immeubles, sites, documents et objets patrimoniaux) situés sur son territoire et dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public. Une municipalité peut citer des immeubles ou des sites patrimoniaux situés sur son territoire, qu'elle en soit propriétaire ou qu'il s'agisse de biens de particuliers ou d'entreprises. Pour sa part, un site patrimonial cité doit être désigné dans le plan d'urbanisme comme une zone à protéger. La citation offre plusieurs avantages pour la municipalité dont celui de se donner la possibilité d'accorder toute forme d'aide technique ou financière pour la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission d'un bien cité.

En vertu de la LPC, aucun bien n'est pour l'instant cité par la municipalité de Saint-Pamphile. Pourtant, plusieurs éléments présentent un intérêt patrimonial dont l'église, la salle municipale, la Maison Elzire Pelletier, la Maison L'Italien et le Calvaire Rosaire-Paré.

### 3.10.1.1 L'église

Construite en 1880, l'église présente un plan au sol en forme de croix latine et une nef à trois vaisseaux prolongée par un chœur en saillie terminé par une abside à pans coupés (photo 19). La façade est dominée par une tour centrale surmontée d'un clocher. Elle comporte également deux galeries latérales et une tribune arrière. À l'intérieur, on note la présence d'un orgue Casavant.

L'église est un élément important du patrimoine bâti de Saint-Pamphile en s'éri-geant comme symbole d'un héritage historique et religieux, ainsi qu'un repère identitaire fondamental. Aujourd'hui, bien plus qu'un lieu de culte, ce symbole mérite de voir se perpétuer sa vocation sociale et culturelle par le biais d'activités multifonctionnelles.



Photo 19. Église

### 3.10.1.2 La salle municipale

La salle municipale (anciennement la salle paroissiale), construite en 1942, est une réalisation de Joseph Alexandre, curé de Saint-Pamphile. Son architecture vise à ressusciter le Manoir Philippe-Aubert-de-Gaspé de Saint-Jean-Port-Joli, détruit par les flammes en 1909. Au début, cette salle abritait une salle d'amusement, un restaurant, une salle de théâtre, une école de garçons et le logis du professeur. En 1966, cette salle devient la salle municipale. Aujourd'hui, elle abrite les bureaux de la ville de Saint-Pamphile ainsi que la bibliothèque municipale Marie-Louise-Gagnon. Sur la façade, on peut apercevoir deux sculptures en bois des frères Bourgault en hommage au premier défricheur, Frédéric Vaillancourt, ainsi qu'à l'abbé Joseph Alexandre, initiateur du projet (photo 20).



Photo 20. Salle municipale

### 3.10.1.3 La Maison Elzire Pelletier

La Maison Elzire Pelletier présente également un intérêt historique et patrimonial. Construite en 1912 par Amédée Lord, cette maison de style victorien est située sur la rue Principale. D'abord occupée par Eugène Caron, la maison est habitée par la famille Pelletier depuis 1943. Au fil des ans, elle a admirablement conservé ses caractéristiques architecturales (plan asymétrique, toit en forme irrégulière, pignons terminés par un fronton triangulaire, chambranles ornés, galeries). De fait, la Maison Pelletier est une construction unique dans le sud de la MRC de L'Islet (photo 21).



Photo 21. Maison Elzire Pelletier

### 3.10.1.4 La Maison L'Italien

La Maison L'Italien, située sur la rue Principale, se distingue comme étant une maison d'esprit québécois. Construite en 1870, elle est la seule maison du sud de la MRC de L'Islet à avoir des larmiers cintrés. Le larmier cintré est un élément architectural qui unit par une courbe le toit et les murs de façade. Autre élément pertinent, la façade de la maison est orientée vers le sud, soit perpendiculairement à la route afin de profiter de l'ensoleillement; une caractéristique que l'on retrouve particulièrement à Saint-Pamphile en bordure de la route Elgin (photo 22).



Photo 22. La Maison L'Italien

### 3.10.1.5 Le Calvaire Rosaire-Paré

Le Calvaire Rosaire-Paré, situé sur la Côte du Calvaire, est classé dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec comme patrimoine immobilier. Ce remarquable calvaire, ou Christ en croix, a été construit par Harmonie Bourgault en 1898. Il est le plus ancien monument religieux de ce type dans le sud de la MRC de L'Islet. La croix de bois est peinte en noir, le tronc est destiné aux aumônes, l'édicule est en bois et en métal ouvert sur quatre faces, le toit a quatre pans. Une croix prédomine le sommet du toit. Plusieurs petites croix noires sont posées sur les murs de l'édicule. Le Christ est sculpté en bois et est peint en rose et blanc. Le toit est muni d'un panneau solaire. Un détecteur permet d'activer l'éclairage à l'intérieur de l'édicule à l'approche d'un véhicule. Lors de l'édition de 2005 des Prix du patrimoine, le Conseil des Chevaliers de Colomb de Saint-Pamphile s'est mérité le prix «Conservation et préservation» pour le déplacement et la restauration de ce monument religieux (photo 23).



Photo 23. Calvaire Rosaire-Paré

### 3.10.2 Les sites d'intérêt écologique

On retrouve plusieurs aires protégées au Québec. C'est le MDDELCC qui en coordonne la réalisation et en fixe les objectifs. Une aire protégée est définie comme «une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres». Le MDDELCC a défini 24 désignations d'aires protégées dont les écosystèmes forestiers exceptionnels, les habitats fauniques et les refuges biologiques. Malgré les grands

espaces naturels présents à Saint-Pamphile, aucun territoire de la municipalité n'a de statut d'aire protégée.

### 3.11 Les équipements, infrastructures et services

#### 3.11.1 L'éducation, la santé et les services sociaux

L'école primaire Saint-Joseph dessert les jeunes familles de la municipalité (photo 24). Cet établissement couvre l'ensemble des cycles du primaire (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles) et offre également un service préscolaire (service d'animation Passe-Partout et maternelle 5 ans). Un service de garde est offert sur l'heure du dîner pour les enfants fréquentant l'établissement. Aussi, l'école Saint-Joseph accueille désormais les élèves en provenance des municipalités de Saint-Omer et de Saint-Adalbert, suite à la fermeture de leur établissement respectif.

Pour ce qui est des services complémentaires, notons la promotion de la participation de l'élève à la vie étudiante, l'éducation aux droits et aux responsabilités, l'animation sur les plans sportif, culturel et social, le soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire, l'accès à des services de psychologie, d'éducation spécialisée, d'orthopédagogie ainsi que ceux reliés à la santé et aux services sociaux, de même qu'à l'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire. Une surveillance est offerte le midi. Pour l'année scolaire 2013-2014, l'établissement comptait 211 étudiants, incluant le préscolaire (5 ans).



Photo 24. École primaire Saint-Joseph

Entre 1998 et 2008, les écoles de niveau primaire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, dont celle de Saint-Pamphile, ont enregistré une baisse du

nombre d'élèves de 36 %, passant de 1 629 à 1 048 élèves. Cette tendance n'est pas sans soulever certaines inquiétudes. La décroissance de la clientèle scolaire affectera principalement et directement les petites localités qui présentent déjà un seuil critique quant au nombre d'élèves. Une réorganisation (resubdivisions interclasses ou interécoles) ou, dans des cas majeurs, la fermeture de l'établissement, si le nombre d'élèves ne répond plus aux critères de la politique de maintien et de fermeture des écoles en vigueur à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, peuvent être à prévoir.

Concernant le niveau secondaire, on dénombre une école secondaire (La Rencontre) (photo 25). Cet établissement couvre les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles du secondaire, en plus d'offrir le cheminement particulier continu au 1<sup>er</sup> cycle, de la formation préparatoire au travail et de la formation aux métiers semi-spécialisés. Un centre d'éducation aux adultes est également affilié à l'établissement. Pour l'année scolaire 2013-2014, l'école secondaire de La Rencontre comptait 283 étudiants. Cette école est accessible aux personnes à mobilité réduite. Le territoire géographique desservi par l'établissement compte les municipalités de Saint-Adalbert, Saint-Marcel, Saint-Omer, Sainte-Perpétue, Tourville et Sainte-Félicité.

En termes de services complémentaires, outre ceux mentionnés précédemment, s'ajoutent l'information et l'orientation scolaire et professionnelle, l'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier (services particuliers) ainsi que la présence d'une enseignante en orthopédagogie.



Photo 25. École secondaire de La Rencontre

Sur le territoire de la MRC de Kamouraska, on retrouve un collège privé (le Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière) qui dessert une partie de la population

de la MRC de L'Islet. Aussi, Saint-Pamphile compte le Centre d'éducation des adultes de L'Islet-Sud qui offre, à tous les adultes de 16 ans et plus, des services de formation menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou à l'atteinte de préalables nécessaires à l'admission en formation professionnelle ou aux études collégiales. Le Centre d'éducation des adultes assure également divers services, dont le soutien pédagogique, l'alphabétisation, l'intégration sociale, l'intégration socioprofessionnelle et la francisation.

Au niveau collégial, la municipalité est desservie par le Centre d'études collégiales de Montmagny, par le Cégep de La Pocatière ainsi que par l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), campus de La Pocatière, un centre de formation collégiale spécialisé en production animale. Ces organismes sont situés dans les MRC de Montmagny et de Kamouraska.

À propos des soins médicaux et sociaux, les résidents de Saint-Pamphile profitent de la présence sur leur territoire d'un CLSC qui dessert l'ensemble de la population du sud de la MRC. Il est situé au 103, rue du Foyer Nord (photo 26). Affilié avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches, il est possible d'y obtenir des rendez-vous, en semaine seulement, et une garde médicale est assurée selon la présence d'un médecin. Une infirmière assure également un service de consultation en semaine et en fin de semaine.



Photo 26. CLSC Saint-Pamphile

Un service ambulancier est assuré par Les Ambulances L'Islet-Sud Inc. (296, rue du Foyer Nord), une compagnie à but non lucratif, qui offre le service ambulancier et paramédical pour la population du sud de la MRC de L'Islet, ainsi que celle du sud de la MRC de Montmagny, où un second point de services est localisé dans la

municipalité de Saint-Fabien-de-Panet. En 2016, l'entreprise comptait huit employés à temps complet sous un horaire 7/14, ainsi qu'une dizaine à temps partiel et deux véhicules.

Néanmoins, depuis la fermeture de l'urgence du CLSC de Saint-Pamphile en 2006, en cas de gravité de l'état de santé d'un patient, les ambulanciers doivent se diriger vers l'hôpital de Montmagny qui est situé à plus de 90 kilomètres.

À cause de coupures dans le domaine de la santé, la MRC vit une problématique en ce qui concerne les services offerts dans les CLSC. En effet, les services qui étaient auparavant dispensés ne sont pas remplacés et, pour y avoir recours, les citoyens sont dans l'obligation de se déplacer vers d'autres centres à l'extérieur du territoire. La proximité de La Pocatière et de Montmagny influence les services de santé proposés dans la MRC de L'Islet. Ces deux villes, possédant chacune un hôpital avec des soins plus spécialisés, limitent ainsi le développement des soins de santé sur le territoire de la MRC. Les gens qui doivent être hospitalisés sont effectivement dirigés vers ces établissements et lorsque les soins exigés sont très spécialisés, l'Hôtel-Dieu de Lévis accueille ces patients.

### 3.11.2 Les loisirs et la culture

Saint-Pamphile possède des équipements de loisirs qui lui assurent un rayonnement intermunicipal. C'est le cas, entre autres, des équipements dont bénéficie la Place de la Fraternité, parc contigu à l'école secondaire de La Rencontre (photo 27). En effet, il est possible d'y retrouver des terrains de tennis, une piscine extérieure avec toit rétractable et vestiaires (photo 28), un parc de planche à roulettes (photo 29), un terrain de balle-molle, des terrains de volleyball et un sentier polyvalent asphalté permettant aux cyclistes, aux patineurs à roues alignées et aux marcheurs de s'y promener. Des tables à pique-nique sont aussi aménagées ainsi que des modules de jeux pour les enfants (photo 30).



Photo 27. Place de la Fraternité

L'été, une scène extérieure est érigée et des spectacles y ont lieu. En période hivernale, on y retrouve une patinoire extérieure. Des sentiers de ski de fond d'une longueur de neuf kilomètres sont accessibles à proximité de ce parc, plus précisément via le stationnement prévu à cet effet sur l'avenue Vaillancourt. Des terrains de soccer complètent les équipements de loisirs extérieurs, lesquels se situent sur le site de l'école secondaire de La Rencontre.



Photo 28. Piscine extérieure avec toit rétractable



Photo 29. Parc de planche à roulettes



Photo 30. Modules de jeux

À proximité de ces sites est situé l'aréna, où ont lieu toutes les activités liées au patinage intérieur (hockey sur glace, patinage artistique, patinage libre). Il est également possible de louer la patinoire pour y pratiquer différentes activités (photo 31).



Photo 31. Aréna

Aussi, Saint-Pamphile profite d'un service des loisirs diversifié assurant des cours aux citoyens de tous âges (balle-molle, soccer, natation, tennis, etc.). En période estivale, un service de terrain de jeux est offert sur une base régulière et à la

semaine. À cet effet, une entente intermunicipale existe avec les localités du sud de la MRC afin d'étendre ce service à tous les jeunes des municipalités de Saint-Omer, Sainte-Félicité, Saint-Adalbert, Saint-Marcel.

Un parc est également aménagé sur la rue Principale, il s'agit du Jardin de la Marguerite. En plus d'une aire de repos, il bénéficie d'une unité murale réalisée par des artistes de la région. Ce parc a reçu son 3<sup>e</sup> fleuron lors de la 5<sup>e</sup> édition de la classification des Fleurons du Québec en 2011. La municipalité travaille actuellement à obtenir son 4<sup>e</sup> fleuron (photo 32).



Photo 32. Jardin de la Marguerite

Cette initiative, ainsi que la présence sur son territoire du Centre culturel Godend'Art, témoigne de l'importance pour la municipalité de la diffusion de la culture. En effet, le centre culturel fait la promotion des artistes et des artisans de la région par des expositions d'œuvres, de produits et de spectacles. De plus, il recueille et collabore à la promotion des biens patrimoniaux reliés à son territoire (photo 33).

Saint-Pamphile possède aussi une bibliothèque : la Bibliothèque Marie-Louise-Gagnon située sur la route Elgin. Cet établissement permet le prêt de livres aux détenteurs de la carte de membre. Bien que la bibliothèque ne fasse pas partie du réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CNCA), elle compte tout de même 9 500 volumes, dont des romans, des bandes dessinées, des périodiques et une section pour enfants.



Photo 33. Centre culturel Godend'Art

### 3.11.3 La sécurité publique et les services gouvernementaux

En termes de services gouvernementaux fédéraux, notons la présence d'un bureau de poste (photo 34) et d'un poste de douanes relié à l'État du Maine aux États-Unis (photo 35).



Photo 34. Bureau de poste



Photo 35. Poste de douanes

Un poste de la Sûreté du Québec est localisé à Saint-Jean-Port-Joli et fournit en services l'ensemble des municipalités de la MRC, dont Saint-Pamphile. Toutefois, la MRC vient de perdre son service d'autopatrouille sur l'autoroute 20 puisqu'il a été relocalisé à Lévis.

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) possède un point de services à Saint-Pamphile, plus précisément à la Caisse Desjardins du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres. Mandataire privé de la Société, il est possible d'y effectuer diverses transactions liées aux permis de conduire, à l'immatriculation et à la délivrance d'autres permis et d'autres services, dont le renouvellement et le remplacement de la carte d'assurance-maladie. Ce point de services bénéficie à l'ensemble des municipalités du sud de la MRC.

Enfin, la municipalité possède également un service incendie (photo 36). En 2005, la MRC de L'Islet a adopté son premier *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie*. Celui-ci a été révisé en 2014. La municipalité compte neuf prises d'eau sèches sur son territoire pour lutter contre les incendies. En matière de prévention, sur 1 497 unités d'évaluation répertoriées en 2014, la municipalité compte 901 propriétés à risques faibles, 152 à risques moyens, 295 à risques élevés, 12 à risques très élevés et 137 propriétés sans risques spécifiques (lot uniquement boisé ou terre en culture). Parmi les bâtiments à risques élevés et très élevés, mentionnons des bâtiments agricoles, les écoles primaire et secondaire, le CPE, l'aréna, l'église, le salon de quilles, etc. En outre, Saint-Pamphile a adopté, en 2010, un *Règlement concernant la prévention des incendies*.



Photo 36. Caserne

### 3.11.4 Les services communautaires

Saint-Pamphile dispose d'une offre très diversifiée de services communautaires, en plus de regrouper plusieurs organismes qui œuvrent sur l'ensemble du territoire de la MRC de L'Islet. C'est le cas notamment de L'ABC des Hauts Plateaux Montmagny-L'Islet, un organisme en alphabétisation et en lutte au décrochage scolaire, qui offre des services pour les adultes et pour les jeunes. Les ateliers offerts aux citoyens de Saint-Pamphile, ainsi qu'à ceux des autres municipalités du sud du territoire, sont la biblio-mobile, l'aide aux devoirs à domicile, des cours d'informatique et, en partenariat avec la Maison des Jeunes des Frontières du Sud, des activités animées pour les jeunes de 12 à 17 ans.

La Maison de la Famille de la MRC de L'Islet est un organisme communautaire, situé au Centre communautaire Noël-Anctil (photo 37), qui œuvre auprès des personnes seules, couples (avec ou sans enfants), enfants, adolescents, adultes et aînés en offrant une gamme diversifiée de services à toute la population de la MRC de L'Islet, dont la municipalité de Saint-Pamphile. Elle offre plusieurs services comme l'aide à l'achat de matériel scolaire pour les familles à faible revenu, un magasin d'articles usagés à bons prix (Dépano-meubles à Saint-Jean-Port-Joli), l'éveil à la lecture et l'écriture, une halte-garderie, des jardins communautaires, etc.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) vise à renforcer la solidarité en rapprochant les décisions des milieux locaux et régionaux. À cette fin, il a signé une entente avec chacune des régions du Québec. Le programme *Solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches* (SISCA) découle de cette entente et permet le développement d'initiatives territoriales, supralocales et

régionales de lutte à la pauvreté. À l'instar des autres MRC de la Chaudière-Appalaches, un comité a été formé au sein de la MRC de L'Islet afin d'identifier les priorités d'action en lien avec ce programme. Il a été retenu de miser sur le développement d'un réseau de covoiturage, de créer un plateau d'insertion au travail ainsi que de favoriser l'autonomie alimentaire via des jardins collectifs et communautaires, mais aussi par l'accroissement de l'offre de dépannage alimentaire déjà offert par la Maison de la Famille de la MRC de L'Islet. La municipalité de Saint-Pamphile pourra bénéficier de ces projets.



Photo 37. Centre communautaire Noël-Ancil

Dans le but de consolider sa position à l'égard de la famille, le conseil municipal a procédé à la formation d'un comité de la famille. Le mandat de ce comité est de promouvoir des actions pouvant aider et supporter les familles. Le comité de la famille est également responsable de l'application de la *Politique familiale municipale* (PFM), dont la dernière mise à jour date de juin 2014. Cette dernière est issue d'un vaste sondage auprès des citoyens de Saint-Pamphile afin de connaître les besoins du milieu.

La municipalité a également lancé en juin 2014 sa politique *Municipalité amie des aînés* (MADA). Dans le but d'adapter les services et les infrastructures municipales aux aînés afin d'améliorer leur qualité de vie, une vaste consultation a été faite auprès de 70 personnes âgées de 65 ans et plus. Cette démarche a permis de cerner les principales priorités et ainsi établir un plan d'action (ex. : aménager un sentier pédestre, augmenter la sécurité des piétons, aider les aînés pour les petits travaux, etc.).

Le comité MADA-PFM est chargé du suivi. Il importe de mentionner que Saint-Pamphile a reçu un certificat de mérite du Carrefour action municipale et famille pour souligner le travail accompli suite à l'élaboration de ces politiques.

Pour les jeunes de 12 à 17 ans, Saint-Pamphile compte sur la présence de la Maison des Jeunes des Frontières du Sud sur son territoire, située au 195, rue Saint-Pierre. Le but étant de tenir un lieu de rencontre animé où les jeunes peuvent se rassembler. Des activités satellites ont lieu dans différentes municipalités telles que Saint-Omer, Sainte-Perpétue et Saint-Marcel (photo 38).

Les personnes en recherche d'emploi peuvent compter sur le soutien du Centre d'aide et de recherche d'emploi Montmagny-L'Islet (35, rue Principale). Cet organisme à but non lucratif a pour mission de venir en aide à toute personne dans sa démarche d'emploi afin de lui permettre d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail et de favoriser l'arrimage entre les besoins en main-d'œuvre des entreprises et les compétences des travailleurs.



Photo 38. Maison des jeunes

De nombreux organismes communautaires et clubs sociaux existent également au sein de la municipalité, dont le Cercle des Fermières, les Chevaliers de Colomb, le Comité Floralies 2000 qui œuvre à l'embellissement de la municipalité ainsi que les Filles d'Isabelle, un organisme de femmes catholiques qui vient en aide aux personnes âgées et aux jeunes mamans en difficulté et qui participe à plusieurs levées de fonds.

Le journal communautaire l'Écho d'en Haut assure, quant à lui, la transmission mensuelle de l'information relative aux différents événements et activités qui ont

lieu dans les sept municipalités de L'Islet-Sud, soit Saint-Adalbert, Sainte-Félicité, Saint-Marcel, Saint-Omer, Saint-Pamphile, Sainte-Perpétue et Tourville.

La municipalité de Saint-Pamphile est active en ce qui a trait aux personnes âgées de son territoire. Notons la présence du Club de l'Âge d'Or qui, en plus d'être responsable de la location et de l'entretien de la salle municipale Joseph-Alexandre, organise différentes activités mensuellement telles que souper dansant, parties de cartes, soirées dansantes, etc. Quant à l'organisme Hop! La Vie! du Sud de L'Islet, il contribue au développement local, à l'édification d'une scène extérieure à la Place de la Fraternité, à des déjeuners causeries du lundi et à divers projets mobilisateurs pour les 50 ans et plus ou intergénérationnels. Aussi, notons le regroupement des activités pour la santé des aînés et des retraités par l'organisme Viactive à la salle municipale chaque mardi du mois.

## 3.12 L'organisation du transport

### 3.12.1 Le réseau de transport collectif et adapté

Au niveau des infrastructures routières, la municipalité de Saint-Pamphile est desservie par une route régionale, la route 204, ainsi que par de nombreuses routes locales. Le réseau routier de Saint-Pamphile compte plus de 94 kilomètres, dont plusieurs routes non pavées. On observe également la présence de nombreux chemins privés desservant des érablières et des lots à bois (annexe A, carte 6).

Sur le territoire de la MRC de L'Islet, trois entreprises offrent le service de transport par taxi. Ces entreprises alimentent les municipalités de la plaine et du piedmont. Cependant, aucune compagnie ne dessert les localités du plateau telles que Saint-Pamphile.

Le transport adapté est un mode de transport parallèle au transport en commun régulier, mais approprié aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Les personnes malades et les personnes âgées en sont également des bénéficiaires. Sur le territoire de la MRC de L'Islet, il existe trois transporteurs dont Transport adapté et collectif L'Islet-Sud qui dessert les municipalités du sud, dont Saint-Pamphile. Plus spécifiquement, ce service offre la possibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite de se rendre aux activités régulières des différents organismes œuvrant auprès de ces clientèles sur le territoire. Depuis 2008, suite à un mandat de la MRC de L'Islet, Transport adapté et collectif L'Islet-Sud offre le service de transport collectif selon les places disponibles. Les citoyens désirant bénéficier de ce service doivent réserver 24 heures à l'avance.

L'organisme est actuellement propriétaire de deux minibus adaptés disponibles sur une base annuelle; ces derniers étant mobilisés quatre jours par semaine pour le trajet régulier offert. Considérant que le territoire ne compte pas de service de taxi, il est de plus en plus difficile de gérer les demandes sporadiques de la population.

De plus, comme le territoire desservi par l'organisme Transport adapté et collectif L'Islet-Sud ne s'étend pas au-delà de la municipalité de Tourville, plusieurs insatisfactions naissent du fait de ne pouvoir rejoindre les municipalités au nord, principalement Saint-Jean-Port-Joli, mais également Montmagny, en ce qui a trait, entre autres, aux rendez-vous médicaux. Les demandes pour des voyages de petits groupes (spectacles, cinéma, etc.) sont, quant à elles, référées à des transports nolisés.

Dans ce contexte, la MRC de L'Islet a déposé, en janvier 2015, un *Plan de développement du transport collectif* pour son territoire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) afin de consolider le service offert par les organismes, d'améliorer la promotion du service et de développer de nouveaux itinéraires.

Par ailleurs, on dénombre sept transporteurs scolaires pour le territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud desservant les écoliers de la MRC de L'Islet, dont font partie l'école Saint-Joseph et l'école secondaire de La Rencontre.

### 3.12.2 Le réseau récréatif

Les réseaux de motoneige de la région sont constitués de sentiers provinciaux et régionaux. Ils sont généralement visibles (balisés), bien définis, entretenus et ponctués de divers services. Ces sentiers officiels sont complétés par un réseau local couvrant le territoire. Ce dernier, s'étendant sur des distances appréciables, est méconnu et aurait avantage à être mis en valeur. Saint-Pamphile bénéficie toutefois d'une position enviable puisque la municipalité est traversée par le sentier Trans-Québec 55 et profite, sur son territoire, de la présence du Club de motoneige l'Escale (321, rang des Pelletier). De ce dernier sentier, il est possible de rejoindre le sentier régional 557 pour se rendre dans le Territoire non organisé (TNO) de Petit-Lac-Sainte-Anne dans la MRC de Kamouraska à l'est. Aussi, il est possible de rejoindre Saint-Adalbert à l'ouest via le Trans-Québec 55. Saint-Pamphile bénéficie de nombreux commerces et services (hébergement, restauration, postes d'essence) qui sont des incitatifs pour les motoneigistes passant par la municipalité.

Le quad étant un loisir plutôt récent, les réseaux sillonnant la région sont par conséquent moins bien structurés et développés. Sur le territoire de la municipalité, les quadistes doivent partager la route avec les automobilistes via des chemins publics (rang Saint-Camille et Petit rang du Nord, le 6<sup>e</sup> Rang, une section du rang des Moreau et la route de l'Église). Un sentier local aménagé par le Club de VTT Les Défricheurs de L'Islet-Sud rejoint toutefois Saint-Pamphile, en partance de Sainte-Perpétue et via Saint-Omer.

Les cyclistes peuvent circuler sur l'accotement asphalté de la rue Principale (route 204), partageant ainsi la route avec les automobilistes et les camionneurs. Il leur est ainsi possible de rejoindre Saint-Adalbert à l'ouest et Saint-Omer à l'est via le rang des Gagnon. Celui-ci n'est toutefois pas asphalté sur sa pleine

longueur. En poursuivant sur la route Elgin Nord, les cyclistes peuvent ainsi rejoindre les municipalités du nord du territoire, dont Sainte-Félicité via la route 216.

La municipalité de Saint-Pamphile ne possède pas d'infrastructure aéroportuaire ni d'infrastructure ferroviaire. L'aéroport de Montmagny offre un service aux citoyens de la MRC pour le transport aérien régional et touristique. Les aéroports de Québec et de Montréal desservent cette même clientèle pour les vols commerciaux.

### 3.13 Les réseaux d'énergie et de communication

Le réseau électrique situé sur le territoire de la MRC comprend trois corridors de transport d'énergie et trois postes de transformation électrique. Deux de ces corridors traversent le territoire parallèlement au fleuve dans le piedmont. Ces lignes de transport d'électricité sont à des tensions de 315 kilovolts et 69 kilovolts. Le corridor de 69 kilovolts, qui traverse le territoire parallèlement au fleuve, a une courte dérivation nord-sud permettant l'alimentation du poste L'Islet. Cette dérivation traverse l'autoroute 20 dans la municipalité de L'Islet. Un troisième lien, nord-sud cette fois, est perpendiculaire aux deux autres corridors. Il s'agit de la ligne à 69 kilovolts qui relie le poste Aubertois au poste Tourville situé dans la municipalité de Sainte-Perpétue. Ce poste d'Hydro-Québec alimente une ligne de moyenne tension de 25 kilovolts qui se rend jusqu'à Saint-Pamphile (annexe A, carte 6).

S'il y a un secteur qui a connu de nombreuses modifications dans les dernières années, il s'agit bien de celui des télécommunications. Dans la MRC de L'Islet, deux lignes de fibre optique sont en transit. Il s'agit de celle de Telus à la hauteur du tronçon Monk et de celle de Bell au niveau de l'autoroute Jean-Lesage. Ce réseau de fibre optique est dirigé vers les centrales téléphoniques, lesquelles réorganisent la communication via un réseau aérien. Il n'y a plus de centrale téléphonique dans la MRC de L'Islet. La région est limitée au réseau aérien, lequel dessert toutes les municipalités via des centres de commutation dont un à Saint-Pamphile. Celui-ci est localisé au 36, rue Guimond Ouest à l'intérieur du périmètre urbain.

En complément aux réseaux aériens et souterrains, il existe plusieurs tours servant de relais de communication sous diverses formes. Parmi ces tours utilisées pour les télécommunications, certaines appartiennent à Telus et Rogers AT&T Cantel, lesquelles servent uniquement à la téléphonie cellulaire. Sont également retrouvées les tours servant à la transmission radio et micro-ondes. Ces dernières sont la propriété de Telus, d'Hydro-Québec ou d'autres organismes publics ou parapublics. Saint-Pamphile compte une tour de télécommunication qui se situe sur la rue Lajeunesse.

La communication via Internet a pris beaucoup d'ampleur depuis quelques années et cela ne fera que s'accroître au cours des ans. Dans la MRC de L'Islet,

les services d'accès Internet sont principalement offerts par Telus et par Vidéotron. Un serveur Globetrotter situé à Saint-Roch-des-Aulnaies dessert une partie de la population de la région alors que l'autre partie est desservie par le serveur de Cap-Saint-Ignace (MRC de Montmagny).

En novembre 2001, le gouvernement du Québec a lancé le programme *Villages branchés*. Grâce à ce programme et à un partenariat regroupant la Commission scolaire de la Côte-du-Sud ainsi que les municipalités des MRC de L'Islet, de Montmagny et de Bellechasse, un réseau de fibre optique à large bande passante a pu voir le jour sur l'ensemble du territoire de la Côte-du-Sud. Tous les établissements de la commission scolaire et les bureaux municipaux de chacune des municipalités sont maintenant liés à un réseau de fibre optique permettant la haute vitesse, dont celui de Saint-Pamphile. La fibre optique améliore la communication entre les différents établissements et facilite la recherche d'informations sur Internet.

Même si l'accessibilité à Internet haute vitesse s'est améliorée, plusieurs résidents de la région, notamment ceux de Saint-Pamphile, n'ont toujours pas accès à la haute vitesse par le réseau de fibre optique. La situation est de plus en plus problématique pour les étudiants et les entreprises qui doivent constamment composer avec une connexion Internet avec modem téléphonique ou avec les clés Internet sans fil qui sont alimentées par satellites, mais qui ne sont pas toujours fiables et qui sont plus dispendieuses.

Depuis plus de 50 ans, une entreprise indépendante de câblodistribution offre ce service à la population de Saint-Pamphile. Il s'agit de Guy Chouinard câble TV qui se distingue comme étant l'un des plus vieux services de câblodistribution au Québec. Bien que Vidéotron offre, depuis 1999, le service de câblodistribution sur le territoire de la MRC de L'Islet, celui-ci ne couvre pas le territoire de la municipalité de Saint-Pamphile. Néanmoins, la télévision numérique par satellite est disponible.

Les réseaux d'énergie et de communication font partie intégrante de la vie de tous les jours. À l'heure actuelle, il serait impensable de fonctionner sans eux. L'explosion et le progrès des technologies depuis quelques décennies ont cependant engendré la construction d'infrastructures dont l'esthétisme laisse à désirer (tours de communication, réseau de fils aériens). À cet effet, des échanges de consultation et de concertation avec les élus pourraient être planifiés avant l'érection d'infrastructures de ce type sur le territoire de la municipalité.

### 3.14 L'indice de développement municipal

Le MAMOT a établi, dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité (PNR) 2007-2014*, un «indice de développement des municipalités» en utilisant des variables socioéconomiques issues des données de recensement de Statistique Canada, soit le taux d'évolution de la population de 2001 à 2006, le taux de chômage, le taux d'emploi de la population de 15 ans et plus, le pourcentage de

revenu provenant de paiement de transfert gouvernemental, la proportion de la population des ménages à faible revenu, le revenu moyen des ménages et le pourcentage de la population de 15 ans et plus n'ayant pas de diplôme secondaire. Les municipalités dévitalisées ou à revitaliser sont celles qui présentent un indice de développement inférieur à -5. En utilisant les données du recensement de 2006, le MAMOT a désigné 152 municipalités dévitalisées au Québec.

Saint-Pamphile n'est pas dévitalisée au sens de l'indice du MAMOT puisque son indice de développement était, en 2006, de -0,60. Toutefois, d'autres municipalités du sud du territoire de la MRC sont dévitalisées, leur indice de développement respectif en témoigne : Saint-Adalbert (-7,72), Saint-Marcel (-7,03), Sainte-Félicité (-6,81), Saint-Omer (-6,73) et Tourville (-5,40). Ces municipalités traversent des situations souvent difficiles sur les plans économique, social et démographique. Ainsi, la totalité des municipalités dévitalisées se situent dans l'aire d'influence du pôle d'emplois et de services que constitue Saint-Pamphile.

Le MAMOT a mis en place, en 2006, le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) afin d'appuyer les municipalités dévitalisées qui ont besoin d'un soutien supplémentaire pour maintenir ou créer les conditions propices à leur développement économique. Le FSTD a ainsi permis de soutenir les municipalités dévitalisées de la MRC. Terminé depuis le 31 mars 2014, le FSTD n'a pas été reconduit.

Le Pacte rural est un programme qui résulte de la PNR mise de l'avant par le gouvernement du Québec et ses partenaires. Il vise à freiner l'exode de la population, à rendre le territoire plus attractif et à consolider, diversifier et développer l'économie de la région. Depuis sa création en 2002, celui-ci a permis d'appuyer les initiatives collectives provenant de divers organismes tels que les municipalités, la MRC, les OBNL, les coopératives non financières et les organismes des milieux de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de la culture et du patrimoine ou autres organismes publics offrant des services à la population. Le Pacte rural s'est terminé le 31 mars 2015. Toutefois, les sommes allouées pour le développement ont été transférées dans le *Fonds de développement des territoires* afin de soutenir d'autres initiatives locales et régionales.

À travers ces différents programmes, la municipalité de Saint-Pamphile a bénéficié d'un soutien financier pour la réalisation de projets de développement sur son territoire. Cela s'est traduit par l'ajout d'un toit rétractable à la piscine municipale, l'aménagement d'un camping municipal, la rénovation d'un motel, l'amélioration de la qualité des services au Club de golf, la relocalisation et le réaménagement des infrastructures du Festival du Bûcheux, la sonorisation de l'aréna, etc.

### 3.15 Le résumé

En somme, la municipalité de Saint-Pamphile est caractérisée par des forces et des faiblesses ainsi que des opportunités et des contraintes qui sont relevées dans les tableaux suivants.

**Tableau 8 : Forces et faiblesses de la municipalité de Saint-Pamphile**

<i><b>Forces</b></i>	<i><b>Faiblesses</b></i>
Pôle d'emplois et de services d'importance pour les municipalités du sud	Patrimoine culturel peu protégé
Présence d'écoles (primaire et secondaire) et d'un CLSC	Retour en friche de terres agricoles abandonnées
Équipements de loisirs à caractère supralocal (aréna, piscine, terrains de tennis, terrain de golf, etc.)	
Parcs industriels régionaux	
Bonne cohabitation entre les usages	
Espaces verts de qualité (Place de la Fraternité et Jardin de la Marguerite)	
Agriculture dynamique et diversifiée	
Nombreux commerces et services	
Espaces disponibles pour la construction résidentielle	
Riche patrimoine culturel (église, salle municipale, Maison Elzire Pelletier, Maison L'Italien, Calvaire Rosaire-Paré)	
Festival du Bûcheux	
Événements et organismes culturels (Été en chansons, Centre Godend'Art)	
Activités de loisirs (chasse, pêche, motoneige et quad, ski de fond, sentiers pédestres)	
Nombreux comités dynamiques travaillant ensemble (coopération)	
Accessibilité de la municipalité pour les véhicules récréatifs (motoneiges et quads)	

**Tableau 9 : Opportunités et contraintes de la municipalité de Saint-Pamphile**

<b><i>Opportunités</i></b>	<b><i>Contraintes</i></b>
Intérêt des jeunes familles pour un milieu de vie de qualité	Baisse démographique
Milieu de vie attractif et dynamique	Vieillessement de la population
Plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui annonce une stratégie visant la remise en culture de terres en friche et le soutien à l'agroalimentaire et à l'agriculture de niche	Situation précaire de l'église
Nouvelles dispositions pour les constructions résidentielles en zone agricole	Économie peu diversifiée (dépendance)
Proximité des attraits de la nature	Localisation géographique périphérique
Beauté des paysages	Difficulté d'accès à un médecin
Tranquillité	Zone agricole provinciale importante

## **4. ENJEUX ET PERSPECTIVES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

---



## 4. ENJEUX ET PERSPECTIVES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

### 4.1 Enjeux

À la lumière de l'analyse des données et des caractéristiques démographiques, socioéconomiques et spatiales de la municipalité de Saint-Pamphile, et suite aux rencontres et aux discussions avec le conseil municipal et les autres intervenants locaux, cinq enjeux spécifiques ont été dégagés pour Saint-Pamphile.

#### *Principaux enjeux :*

1. La dynamique démographique;
2. La qualité de vie;
3. L'attractivité et les services de proximité;
4. La sécurité des personnes et des biens;
5. L'identité territoriale.

#### 4.1.1 La dynamique démographique

La population de Saint-Pamphile comptait 2 685 personnes en 2011. Il s'agit d'une population qui diminue sans cesse depuis 40 ans. Entre 1991 et 2011, la municipalité a connu une diminution de 9 %, soit 266 personnes. Cependant, on note une légère augmentation du nombre de ménages, essentiellement à cause de l'accroissement du nombre de personnes vivant seules.

Selon Statistique Canada, la perte démographique est très prononcée chez les jeunes (0 à 14 ans) et chez la population active (25 à 44 ans), soit respectivement 24 % et 36,5 % depuis 2001. La déprise des activités agricoles et agroforestières et l'attrait des centres urbains ont renforcé ce phénomène. Ainsi, comme les perspectives d'emploi sont peu diversifiées et peu nombreuses dans la municipalité, les gens en âge de travailler et voulant œuvrer dans des secteurs autres que l'agriculture et l'industrie forestière doivent se trouver une occupation ailleurs. Par le fait même, cette situation peut être un incitatif pour s'établir plus près du lieu de travail, donc à se relocaliser. Cet exode rural est la principale cause de la décroissance démographique depuis les 15 dernières années.

Par ailleurs, la municipalité connaît un vieillissement de sa population. Cette situation peut amener de nouveaux besoins en matière d'hébergement et de services, notamment en soins de courte et longue durée. Cet enjeu est renforcé par l'augmentation du nombre de personnes vivant seules sur le territoire. De plus, le

vieillesse de la population accentuera la décroissance démographique par un déclin naturel, soit moins de naissances que de décès.

Sommaire, la dynamique démographique posera des enjeux importants en ce qui a trait au maintien et au remplacement de la main-d'œuvre, principalement dans les entreprises manufacturières existantes et donc au maintien de celles-ci et des commerces et services dans la municipalité de Saint-Pamphile.

#### 4.1.2 La qualité de vie

Un milieu de vie de qualité est diversifié et complet. Ainsi, il repose sur plusieurs composantes, dont une offre de logements variés, de qualité et en quantité suffisante pour répondre aux diverses catégories de ménages, un éventail de services et d'équipements collectifs (commerces, écoles, bibliothèque, équipements sportifs et de loisirs et espaces verts) ainsi que des emplois diversifiés, et bénéficie d'environnements sains et sécuritaires.

Saint-Pamphile compte sur une gamme variée de logements, tant pour le type que pour le prix, telle qu'une coopérative d'habitation, des HLM, des résidences unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales, des multilogements et des résidences pour personnes âgées. Néanmoins, la prédominance des résidences unifamiliales, en contexte de vieillissement de la population, soulève des inquiétudes quant à une offre suffisante et diversifiée pour les personnes âgées autonomes et non autonomes. De plus, la municipalité ne compte pas d'hébergement pour les clientèles particulières telles que les personnes ayant des handicaps physiques ou intellectuels, ou encore des troubles mentaux.

En contrepartie, pour maintenir un milieu de vie de qualité, la municipalité détient un nombre suffisant de terrains vacants pour la construction résidentielle à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation afin d'accueillir de nouvelles familles. Ce faisant, elle oriente son développement et maximise la rentabilité de ses équipements publics. De même, Saint-Pamphile bénéficie d'espaces vacants disponibles pour la construction résidentielle en zone agricole ainsi que pour des projets agricoles nécessitant de petites superficies en lien avec le volet 2 de l'article 59.

Une meilleure qualité de vie passe aussi par l'amélioration du cadre bâti, d'autant plus que 81 % des habitations ont été construites avant 1986. À cet effet, la municipalité a déjà émis plus de 600 permis à des fins de rénovation entre 2010 et 2013. De plus, puisque plusieurs espaces vacants peuvent accueillir de nouvelles résidences, il est important que celles-ci s'intègrent harmonieusement à l'environnement par un cadre bâti de qualité, homogène, sans pour autant être uniforme et monotone. Il en va de même pour l'affichage commercial. Une harmonisation de celui-ci, principalement sur la rue Principale, contribue à la qualité visuelle et, par le fait même, à la qualité de vie.

La municipalité a déjà mené des actions visant l'amélioration de ses bâtiments, ses équipements et ses infrastructures publics. En effet, Saint-Pamphile a revitalisé son artère principale, la route 204, au cours des dernières années. De plus, elle a réalisé l'aménagement d'espaces verts diversifiés, tels que le Jardin de la Marguerite et la Place de la Fraternité, et elle a aussi amélioré ses équipements publics. À cet effet, la rénovation de l'arène et de son stationnement sont un exemple significatif. Dans les prochaines années, l'adaptation et l'amélioration constante des équipements collectifs et institutionnels, afin de répondre aux besoins variés des différentes clientèles (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, jeunes familles, etc.), seront essentielles afin de maintenir et améliorer la qualité de vie des citoyens. La cohabitation harmonieuse entre les usages, principalement urbain et industriel, sera également importante pour le bien-être de la population.

La municipalité bénéficie de la proximité de la nature, d'environnements de qualité ainsi que de paysages identitaires qui lui sont propres. Cette proximité profite aux citoyens, mais également aux excursionnistes et aux touristes qui recherchent ces grands espaces et cette tranquillité pour leurs activités de loisirs. La préservation et la mise en valeur de ces environnements contribuent à la qualité de vie. De plus, le maintien d'une couverture végétale suffisante visant à limiter la fragmentation paysagère du milieu et des habitats fauniques, en plus de garantir, dans une perspective de développement durable, la ressource forestière pour les générations futures, s'inscrit au cœur des enjeux de la municipalité pour l'avenir.

#### **4.1.3 L'attractivité et les services de proximité**

Incontestablement, la municipalité de Saint-Pamphile, en plus de sa vocation agricole et industrielle, semble se diriger graduellement vers la tertiarisation de son économie. En effet, la municipalité constitue un pôle de commerces et services pour L'Islet-Sud. À preuve, 52 % des emplois occupés par les citoyens de la municipalité sont liés à ce secteur. Sur le territoire de la municipalité de Saint-Pamphile, les commerces et services se localisent essentiellement dans le périmètre d'urbanisation.

Bien que l'on compte un certain nombre de résidences à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, au cours des 25 dernières années, 88 % des nouvelles constructions sur le territoire de la municipalité se sont érigées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Le maintien des commerces et services au sein de celui-ci est essentiel afin que la municipalité et son secteur urbain demeurent attractifs en vue de favoriser la construction à l'intérieur de son périmètre urbain au cours des prochaines années. Ceci permettra de rentabiliser ses équipements publics et de consolider son développement.

Aussi, et cela afin de préserver sa position de pôle régional de commerces et services, la municipalité doit favoriser le maintien de ses institutions telles que l'école primaire, l'école secondaire, le centre d'éducation des adultes, le CLSC, le

bureau de poste, le service d'ambulances, le centre de la petite enfance (CPE), la Caisse Desjardins et le point de services de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ). En contexte de coupures gouvernementales et de centralisation, le maintien des services devient primordial pour rester attractif. Il en va de même pour les différents services communautaires offerts par des organismes de la municipalité, dont ceux liés au Centre communautaire Noël-Anctil et à la maison des jeunes.

Également, les ententes intermunicipales constituent un élément important pour la municipalité et leur maintien lui permettra certainement de consolider davantage sa position et ses équipements supralocaux. De plus, la permanence des divers comités œuvrant au développement d'activités sociales, culturelles et de loisirs et favorisant une dynamique de concertation dans le milieu est essentielle.

Finalement, la municipalité doit privilégier la permanence des tracés des sentiers de motoneige et de quad sur son territoire et faciliter l'accès aux services aux motoneigistes et aux quadistes. Ceci lui permettra de conserver son attractivité pour les touristes et les excursionnistes. Il en va de même pour ses infrastructures d'hébergement (hôtel, camping).

#### **4.1.4 La sécurité des personnes et des biens**

La municipalité se doit de garantir la sécurité des personnes et des biens sur son territoire. En ce sens, l'amélioration continue des infrastructures routières régionales et locales doit être assurée, tout comme la nécessité de garantir la cohérence du réseau routier et du réseau piétonnier et cyclable dans les secteurs résidentiels, dans le but de favoriser les déplacements actifs, principalement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Aussi, la cohabitation des usages urbains et industriels dans le périmètre d'urbanisation, considérant le fort taux de déplacements de camions lourds en lien avec l'industrie du bois, doit être maintenue de façon harmonieuse et sécuritaire et constitue, par le fait même, un élément important pour la municipalité.

Saint-Pamphile doit également garantir la sécurité des personnes et des biens à proximité des contraintes anthropiques du territoire (dépotoir désaffecté, terrain contaminé, étang aéré, etc.). À cet effet, des mesures d'atténuation pourraient être avancées (ex. : zone tampon). De plus, les normes appropriées devront s'appliquer conformément aux réglementations en vigueur, c'est-à-dire celles en lien avec la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, et celles reliées au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*. Il en va de même pour les secteurs à forte pente.

En ce qui concerne les milieux naturels, le maintien d'une couverture végétale suffisante, notamment en milieu riverain, permettra d'atténuer les effets des crues sur les usages à proximité. C'est le cas également des milieux humides dont les effets tampons sont bien documentés.

Considérant les antécédents historiques de la municipalité en lien avec son approvisionnement en eau potable, le fait d'assurer en quantité suffisante de l'eau potable aux résidants constitue un enjeu entourant la sécurité des personnes. En ce sens, elle envisage déjà l'implantation d'un nouveau puits. De plus, le maintien des compteurs d'eau devrait être favorisé.

#### 4.1.5 L'identité territoriale

Véritable pôle de L'Islet-Sud, Saint-Pamphile a une identité qui lui est propre et qui rayonne au-delà de ses limites administratives. La proximité de la municipalité de l'État du Maine et la prépondérance de la ressource forestière ont façonné l'histoire de la municipalité ainsi que ses paysages. La municipalité compte sur son territoire des entreprises manufacturières de bois qui se distinguent au Québec et à l'étranger, tout en étant bien attachées à la région. En ce sens, il n'est pas surprenant que le complexe industriel de Saint-Pamphile constitue l'épine dorsale d'un nombre important de municipalités locales avoisinantes. Son histoire et son importance au sein de la municipalité méritent d'être valorisées.

Par ailleurs, en contexte de mondialisation, les entreprises sont de plus en plus soumises aux forces des marchés externes. Ainsi, leur vulnérabilité est accrue. En ce sens, la préservation de ces industries sur le territoire de la municipalité est fondamentale, tout comme la consolidation et le développement de ces entreprises.

Le rayonnement culturel et touristique de la municipalité est aussi l'une de ses caractéristiques. À cet effet, le maintien sur le territoire du Centre culturel Godend'Art, des divers spectacles organisés en plein air, du Festival du Bûcheux, etc., devient un enjeu important. Il en va de même pour la préservation du patrimoine bâti de la municipalité, lequel est riche et mérite d'être protégé dans le but de voir se perpétuer l'histoire de la municipalité.

Également, Saint-Pamphile se distingue pour ce qui est de son dynamisme agricole. En effet, en plus de compter sur des exploitations agricoles bien établies, la municipalité est actuellement un chef de file au sein de la MRC en matière d'agriculture non alimentaire telle que le chanvre, le lin et le saule-osier. L'innovation dont font preuve les producteurs traduit le dynamisme de ce secteur, notamment en contexte d'augmentation des superficies en friche, de diminution du nombre de fermes et de la nécessité de diversifier les activités agricoles dans L'Islet-Sud.

Saint-Pamphile se démarque aussi en matière de produits forestiers non ligneux (PFNL) puisque la Coopérative de PFNL de la MRC de L'Islet se localise sur son territoire. La proximité de ce centre d'innovation influence certainement le milieu. Toutefois, le cycle de consolidation et de spécialisation dans lequel s'inscrit présentement l'agriculture, le manque de moyens financiers pour le démarrage de nouvelles entreprises agricoles, la difficile accessibilité aux terres pour la relève et les coupures gouvernementales de soutien aux institutions de développement (CLD) risquent de miner le développement de filières d'innovation en agriculture.



**5. GRANDES ORIENTATIONS  
ET OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT**

---



## 5. GRANDES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT

En tenant compte du contexte démographique et socioéconomique ainsi que des enjeux et perspectives d'aménagement et de développement, le plan d'urbanisme comprend 14 grandes orientations d'aménagement qui constitueront, pour les prochaines années, le cadre de référence de la planification du territoire. Ces dernières, ainsi que les objectifs associés et les moyens d'action à privilégier, se retrouvent dans le tableau synthèse suivant (tableau 10).

En conformité aux objectifs visés du *SADRR de la MRC de L'Islet*, les grandes orientations d'aménagement constituent le cœur du plan d'urbanisme. Elles déterminent en effet les lignes directrices retenues par la municipalité à l'égard des principaux enjeux d'aménagement sur son territoire afin, notamment, d'en faciliter les choix en ce qui concerne les différents moyens d'interventions publiques ou privées sur son territoire.



Tableau 10 : Grandes orientations et objectifs d'aménagement

Secteurs d'intervention	Orientations	Objectifs	Actions
<b>Secteur agricole</b>	Développer, maintenir et mettre en valeur le territoire et les activités agricoles dans le respect des particularités du milieu et dans une perspective de développement durable	Assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture	Reconnaître la zone agricole provinciale
		Assurer l'utilisation prioritaire du sol à des fins agricoles dans la zone agricole provinciale	Restreindre les usages autorisés en zone agricole
		Assurer le développement et la diversification des activités agricoles	Mettre en œuvre le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC
			Faire la promotion sur le site Internet de la municipalité des diverses activités agricoles
		Assurer une cohabitation harmonieuse entre les activités agricoles et non agricoles en zone agricole	Intégrer à la réglementation les dispositions normatives encadrant les élevages à fortes charges d'odeurs
Revitaliser le milieu rural	Intégrer à la réglementation les dispositions concernant la construction résidentielle en zone agricole		
<b>Secteur forestier</b>	Assurer la pérennité et la mise en valeur de la forêt en tenant compte de la diversité des milieux et des différentes utilisations du territoire forestier	Améliorer le rendement de la forêt en favorisant des méthodes d'exploitation requises pour une meilleure productivité en évitant d'entamer le capital forestier	Poursuivre son adhésion au <i>Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées</i>
		Favoriser l'utilisation multifonctionnelle de la forêt compte tenu des potentiels fauniques, floristiques et récréo-touristiques et développer le potentiel des secteurs récréatifs	
		Protéger et mettre en valeur le territoire présentant un intérêt écologique et esthétique ainsi que les rives des lacs et des cours d'eau	
<b>Secteur industriel</b>	Reconnaître l'importance des activités industrielles sur son territoire	Consolider les zones industrielles	
		Favoriser le maintien des industries existantes et l'implantation de nouvelles industries	Maintenir les incitatifs à l'établissement des industries (ex. : crédit de taxes)
		Éviter et diminuer les conflits d'usage entre les industries et le développement urbain	Intégrer des mesures d'atténuation à la réglementation (ex. : zone tampon)

Secteurs d'intervention	Orientations	Objectifs	Actions		
<b>Urbanisation</b>	Consolider le tissu urbain par la concentration du développement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation	S'assurer que le périmètre d'urbanisation répond aux besoins de la population locale et offre une variété d'emplacements à des fins résidentielles, commerciales et publiques	Prévoir des zones autorisant la mixité d'usages commerciaux et résidentiels, d'autres à vocation exclusivement résidentielle, industrielle et publique Poursuivre la promotion sur le site Internet de la municipalité des terrains disponibles à la construction Maintenir les incitatifs à la construction ou à l'établissement de nouvelles familles		
		Favoriser l'implantation des activités résidentielles, commerciales, industrielles et publiques à l'intérieur du périmètre d'urbanisation			
		Rentabiliser les infrastructures publiques à l'intérieur du périmètre d'urbanisation	Relier l'ensemble des bâtiments compris dans le périmètre d'urbanisation à un réseau d'égout et d'aqueduc Prévoir des espaces verts publics à l'intérieur des nouvelles zones résidentielles		
		Renforcer la capacité attractive de la ville	Améliorer le milieu bâti Maintenir l'adhésion au programme des Fleurons du Québec		
		<b>Commerces et services</b>	Favoriser le développement des commerces et des services sur son territoire	Favoriser le maintien et le développement des commerces et des services pour les citoyens et les touristes	Faire la promotion des commerces et des services existants
				Promouvoir les commerces et services locaux (achat local)	Aménager et développer la ville (la route 204 en particulier)
Concentrer le développement commercial et les services à l'intérieur du périmètre d'urbanisation	Prévoir des zones autorisant la mixité des usages commerciaux et résidentiels				
<b>Villégiature</b>	Mettre en valeur les secteurs de villégiature en respect avec le milieu naturel et les autres usages	Maintenir la prédominance du milieu naturel dans le développement de la villégiature			

Secteurs d'intervention	Orientations	Objectifs	Actions
Tourisme	Consolider et développer une offre touristique quatre saisons	Diversifier l'offre touristique et augmenter l'achalandage et la durée des séjours	Consolider les activités existantes (Festival du Bûcheux) Bonifier l'offre touristique Organiser un événement cycliste régional au sein de la municipalité
		Augmenter la visibilité de la municipalité sur le plan touristique	Faire la promotion des attraits touristiques de la municipalité (ex. : installer des panneaux d'information)
		Réduire le volume de matières résiduelles en encourageant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation par le compostage	Poursuivre la mise en œuvre du <i>Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Islet</i>
Gestion des matières résiduelles	Prolonger la durée de vie des lieux d'enfouissement sanitaire	Disposer des boues de fosses septiques de façon sécuritaire pour l'environnement et la population	Maintenir une entente pour la collecte et le traitement des boues de fosses septiques des résidences isolées dans un site autorisé par le MDDELCC
		Assurer l'approvisionnement en eau potable, tant sur le plan de la qualité que la quantité	Ajouter de nouveaux puits d'approvisionnement en eau potable
Gestion de l'eau	Protéger et mettre en valeur la ressource eau sur l'ensemble du territoire	Protéger la qualité des cours d'eau	
		Prévenir la dégradation et l'érosion des rives, du littoral et des plaines inondables en favorisant la conservation de leur caractère naturel	Intégrer à la réglementation les dispositions normatives de la <i>Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables</i>
		Favoriser l'assainissement des eaux usées de la ville	Prolonger le réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial de la municipalité
		Améliorer les installations septiques à l'intérieur de la municipalité	Réaliser un inventaire des installations septiques requérant des améliorations Prendre des mesures visant à rendre conformes les installations septiques
		Protéger la population des zones de contraintes naturelles et anthropiques	Intégrer à la réglementation les dispositions normatives de la <i>Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables</i>
Contraintes à l'occupation du sol	Protéger la population des zones de contraintes naturelles et anthropiques	Protéger les terrains adjacents aux zones de contraintes anthropiques	Intégrer les mesures d'atténuation à la réglementation (ex. : zone tampon)
		Favoriser l'assainissement des milieux dégradés	

Secteurs d'intervention	Orientations	Objectifs	Actions
<b>Patrimoine culturel</b>	Protéger et mettre en valeur les biens et les paysages identitaires de Saint-Pamphile	Encourager la reconnaissance du patrimoine culturel	Encourager la participation aux Prix du Patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
		Améliorer la qualité de l'affichage en bordure de la route 204	Mettre en vigueur une politique d'affichage appropriée
		Conserver et mettre en valeur l'église, la salle municipale, la Maison Elzire Pelletier, la Maison L'Italien et le Calvaire Rosaire-Paré	Citer comme bien patrimonial l'église, la salle municipale, la Maison Elzire Pelletier, la Maison L'Italien et le Calvaire Rosaire-Paré
<b>Milieus naturels</b>	Protéger et mettre en valeur les milieux naturels	Sensibiliser la population aux milieux naturels	
		Préserver l'intégrité écologique des milieux naturels	
		Harmoniser le développement récréotouristique et la protection des milieux naturels	
<b>Équipements et infrastructures</b>	Maintenir et améliorer les équipements et les services publics	Consolider les services publics	Favoriser le maintien du CLSC Développer une halte cycliste avec service de réparation de vélos
		Améliorer l'offre de services à la population	Mettre en œuvre la <i>Politique familiale et des aînés</i> ainsi que le plan d'action qui en découle
<b>Transport</b>	Assurer le maintien d'un réseau de transport efficace et sécuritaire	Prévoir l'amélioration des voies de circulation locales	Réaliser les interventions prévues au <i>Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de L'Islet</i>
		Revaloriser les entrées de la ville	
		Améliorer la sécurité des piétons	
		Diminuer les risques de poudrerie hivernale sur le réseau routier	
Appuyer des initiatives visant à offrir des modes de transport alternatifs	Favoriser la mise en œuvre du <i>Plan de développement du transport collectif de la MRC de L'Islet</i>		

## **6. GRANDES AFFECTATIONS DU SOL**

---



## 6. GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

### 6.1 La présentation

Les grandes affectations du sol et les densités de son occupation sont l'expression territoriale des grandes orientations et des objectifs d'aménagement définis précédemment dans le plan d'urbanisme. En plus d'attribuer aux différentes parties du territoire des vocations distinctes, elles établissent des regroupements d'activités compatibles aptes à répondre aux attentes des autorités municipales relatives à l'organisation spatiale du territoire municipal.

### 6.2 Les grandes affectations du sol

Les grandes orientations et les objectifs d'aménagement présentés au chapitre 5 ont permis de déterminer la typologie des grandes affectations du sol. Ces dernières sont cartographiées sur le plan des affectations du sol, lequel fait partie intégrante du plan d'urbanisme. Sur le plan des grandes affectations du sol, les aires d'affectation sont indiquées par des lettres pour en différencier la localisation. Les limites des grandes affectations suivent soit une ligne de lot, soit un cours d'eau ou tout autre élément concret du paysage facilement repérable sur le terrain telles des voies de circulation actuelles ou projetées, les limites du territoire de la municipalité, l'axe des services d'utilités publiques ou toute autre ligne indiquée spécifiquement sur le plan des grandes affectations du sol. À noter que les aires d'affectation du sol respectent les grandes orientations identifiées au *SADRR de la MRC de L'Islet*.

Les grandes affectations du sol permettent de cerner la vocation actuelle et future des terrains ou des bâtiments dans chaque aire d'affectation. Une affectation du sol doit être interprétée comme une affectation dominante et non comme une affectation exclusive ou homogène. Ainsi, pour chaque aire d'affectation du sol, on associe une fonction dominante pour laquelle un ou plusieurs usages peuvent être autorisés. Aussi, il arrive que certains secteurs comportent plus d'une activité principale. On peut penser, par exemple, à une rue principale où l'on retrouve à la fois des résidences et des bâtiments commerciaux. De fait, certains usages ou regroupements d'usages peuvent être autorisés s'ils sont jugés compatibles avec l'aire d'affectation; l'affectation mixte étant attribuée dans ces cas.

La division du territoire en aires d'affectation facilite la planification et limite les conflits entre activités incompatibles. Par exemple, on imagine mal une industrie s'établir à proximité de l'église ou du bureau municipal. Il s'agit donc de prévoir un espace pour chaque activité et de bien agencer les affectations sur le territoire.

Le plan d'urbanisme, en étant le document officiel le plus important de la municipalité en matière de planification de l'aménagement de son territoire, se doit d'être conforme au contenu du *SADRR de la MRC de L'Islet*. Aussi, la réglementation d'urbanisme doit se conformer aux aires d'affectation prévues par

le plan d'urbanisme et cela afin d'assurer le contrôle du développement de la municipalité.

### **6.3 Description des grandes affectations du sol et des densités de son occupation**

La description des grandes affectations du sol et des densités de son occupation découle des grandes orientations d'aménagement de la municipalité de Saint-Pamphile établies au présent plan d'urbanisme. Cette attribution prend également en compte les acquis de certains milieux bâtis ainsi que les impératifs de développement et de conservation préconisés par la municipalité. La spatia-lisation de ces grandes affectations en aires d'affectation peut être visualisée au Plan des grandes affectations du sol (annexe B).

Les aires d'affectation ont été divisées en onze catégories distinctes. Le règlement de zonage assurera le découpage de chaque aire d'affectation en zones distinctes et déterminera les usages autorisés dans chacune, selon la nature du milieu.

Les aires d'affectation du présent plan d'urbanisme sont les suivantes :

#### **6.3.1 Affectation résidentielle (R)**

L'affectation résidentielle fait référence au secteur résidentiel existant contenu à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation identifié au *SADRR de la MRC de L'Islet*. Tel que son nom l'indique, l'usage dominant de ces aires d'affectation est d'ordre résidentiel. Ainsi, cette affectation cherche à protéger le caractère du milieu existant et à satisfaire les besoins actuels et futurs en matière d'habitation. De façon plus précise, c'est à l'intérieur de ces aires que l'essentiel de la mise en valeur des potentiels du territoire en matière d'habitation s'effectuera et que la grande majorité des réseaux de rues et de services s'implanteront.

Le plan d'urbanisme de Saint-Pamphile retient deux types d'aires d'affectation résidentielle, soit une affectation de faible densité et une affectation de moyenne densité. Ces aires sont identifiées au plan des affectations du sol par les lettres Ra (faible densité), ainsi que par les lettres Rb (moyenne densité).

##### **6.3.1.1 Affectation résidentielle de faible densité (Ra)**

L'affectation résidentielle de faible densité se localise dans le périmètre d'urbanisation, plus spécifiquement le long du rang des Gagnon, de l'avenue Vaillancourt et des rues Guimond Ouest, Saint-Pierre, Saint-François, des Cèdres et des Érables. Ici, les résidences unifamiliales isolées prédominent sur des terrains de diverses grandeurs. On note la présence de maisons mobiles sur la rue du Parc.

Le plan d'urbanisme identifie quatre aires d'affectation résidentielle de faible densité. Ces aires sont identifiées au plan des affectations du sol par les lettres Ra.

### **6.3.1.2 Affectation résidentielle de moyenne densité (Rb)**

L'affectation résidentielle de moyenne densité se localise dans le périmètre d'urbanisation, plus spécifiquement sur la 1<sup>re</sup> Rue et les rues Hubert, Ancil, Leblanc, Dubé, Bélanger, Guimond Est, Legros, Miranda, Alexandre et du Moulin. Bien qu'actuellement les résidences unifamiliales isolées prédominent, la densité d'occupation du sol prévue y est moyenne (30 logements à l'hectare), considérant que ces secteurs pourraient accueillir des résidences bifamiliales, trifamiliales, multifamiliales et collectives.

Le plan d'urbanisme identifie quatre aires d'affectation résidentielle de moyenne densité. Ces aires sont identifiées au plan des affectations du sol par les lettres Rb.

### **6.3.2 Affectation résidentielle et commerciale (Mi)**

Des secteurs de la municipalité présentent une utilisation du sol mixte où les fonctions commerciales et résidentielles se côtoient. De fait, ces espaces se caractérisent par leur diversité et leur caractère multifonctionnel. Le regroupement de ces usages à l'intérieur du périmètre urbain vise à encourager la cohabitation des fonctions compatibles, tout en réduisant les nuisances.

L'objectif de cette affectation est de favoriser l'essor de petites entreprises compatibles avec la fonction résidentielle le long de la rue Principale et de la rue de l'Église.

Le plan d'urbanisme identifie quatre aires d'affectation multifonctionnelle. Ces aires sont identifiées au plan des affectations du sol par les lettres Mi.

### **6.3.3 Affectation publique et institutionnelle (P)**

L'affectation publique et institutionnelle se caractérise par la présence d'établissements servant à l'exercice de services publics ou institutionnels, ou qui sont utilisés à des fins d'utilités publiques, institutionnelles, administratives ou communautaires. On y retrouve aussi des établissements de culture et de loisirs. Cette affectation du sol regroupe l'ensemble des usages dont l'objectif est de fournir des services à la population et de contribuer à leur mieux-être.

Ces aires d'affectation sont situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, plus spécifiquement à l'intersection de la rue Principale et de la rue de l'Église, à l'intersection des rues Saint-François et du Foyer Nord, à l'extrémité ouest de la rue Saint-Pierre et au sud-ouest de la rue du Collège. Pour Saint-Pamphile, ces affectations accueillent les principaux bâtiments publics et institutionnels tels que l'église, le bureau municipal, la bibliothèque, le CLSC et les écoles primaire et secondaire.

Généralement, les terrains qui se trouvent dans cette affectation appartiennent à la municipalité, à un gouvernement ou à un organisme gouvernemental ou communautaire. Les usages publics liés aux services publics, à l'administration municipale et à la gestion du territoire y sont également autorisés.

Le plan d'urbanisme comporte six aires d'affectation publique et institutionnelle. Ces aires sont identifiées au plan des affectations du sol par la lettre P.

### **6.3.4 Affectation industrielle (I)**

Cette affectation comprend les secteurs industriels de la municipalité, laquelle se situe principalement dans la partie sud du périmètre d'urbanisation. Comme son nom l'indique, l'usage dominant de cette aire d'affectation est d'ordre industriel et l'objectif est la promotion, mais surtout l'encadrement de ce secteur sur le territoire de la municipalité.

Le plan d'urbanisme comporte trois aires d'affectation industrielle. Ces dernières sont identifiées au plan des affectations du sol par la lettre I.

### **6.3.5 Affectation récréative (Re)**

Cette affectation du sol a pour objectif de reconnaître la vocation récréative de certains secteurs de la municipalité où l'on observe des activités et des équipements récréatifs ou qui présentent des potentiels de développement pour cette fonction. Ainsi, ce sont des secteurs qui sont destinés aux loisirs, au plein air et aux activités sportives. Cette affectation comprend des sites récréatifs à caractère intensif (ex. : piscine publique, terrains de tennis, terrain de balle, aires de jeux, parc multigénérationnel, patinoire, club de golf) et extensif (ex. : sentiers pédestres et de ski de fond, sentiers de quad et de motoneige, etc.).

Conformément aux orientations d'aménagement, la municipalité souhaite se donner l'opportunité d'accueillir sur son territoire des activités récréotouristiques qui permettront l'établissement de commerces de proximité et d'insuffler un dynamisme au milieu.

Le plan d'urbanisme prévoit quatre aires d'affectation récréative, dont trois se situent dans le périmètre urbain, sur les rues Saint-Pierre et Lajeunesse, et une se situe à l'extérieur du périmètre urbain, plus précisément sur le rang des Pelletier, vers la municipalité de Saint-Omer. Ces aires sont identifiées au plan des affectations du sol par les lettres Re.

### **6.3.6 Affectation agricole (A)**

L'affectation agricole se caractérise par les éléments suivants : terres agricoles de bonne qualité (classes 4 et 5), bonnes superficies en culture, bâtiments agricoles bien entretenus, présence de fermes et de cultures souvent contiguës au périmètre urbain et présence de l'acériculture. On y retrouve également

diverses activités récréatives extensives (sentiers de motoneige et de quad, sentiers pédestres et de ski de fond, etc.).

À noter que les usages et activités autorisés dans cette affectation et se retrouvant à l'intérieur de la zone agricole provinciale sont assujettis à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Le plan d'urbanisme prévoit une aire d'affectation agricole. Cette dernière est identifiée au plan des affectations du sol par la lettre A.

### 6.3.7 Affectation agroforestière (Af)

L'affectation agroforestière se caractérise par les éléments suivants : terres à faible potentiel agricole (classes 6 ou 7), faibles superficies en culture, bâtiments agricoles moins bien entretenus et parfois abandonnés, grands espaces hétérogènes avec prédominance du couvert forestier, agriculture moins intensive et forte présence de l'acériculture, terres abandonnées, en friche et/ou en plantation ainsi que diverses activités (ex. : carrières et sablières). On y retrouve également des activités récréatives extensives (sentiers de motoneige et de quad, sentiers pédestres et de ski de fond, etc.). Cette affectation peut accueillir des activités récréatives intensives telles que les bases de plein air, les centres d'interprétation de la nature et les établissements de camping.

À noter que les usages et activités autorisés dans cette affectation et se retrouvant à l'intérieur de la zone agricole provinciale sont assujettis à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Le plan d'urbanisme prévoit huit aires d'affectation agroforestière. Ces dernières sont identifiées au plan des affectations du sol par les lettres Af.

### 6.3.8 Affectation forestière (F)

Cette affectation, qui se compose de grands espaces homogènes avec prédominance du couvert forestier, est prévue dans le plan d'urbanisme afin de reconnaître, protéger et mettre en valeur la ressource forestière sur le territoire de la municipalité et les activités qui s'y rattachent, que ce soit celles liées à l'extraction ou celles liées à certaines activités récréatives.

Conséquemment, les aires d'affectation forestière visent à consolider et à reconnaître le potentiel de cette ressource à titre économique, mais également à titre de support pour les habitats fauniques et la pratique d'activités récréatives extensives (ex. : sentiers de motoneige et de quad, chasse, pêche, sentiers pédestres et de ski de fond, etc.). Cette affectation peut accueillir des activités récréatives intensives telles que les bases de plein air, les centres d'interprétation de la nature et les établissements de camping. Elles englobent également des activités d'extraction (carrières et sablières).

Les aires d'affectation forestière sont identifiées au plan des affectations du sol par la lettre F. Au total, trois de ces aires sont identifiées à l'intérieur du plan d'urbanisme.

### **6.3.9 Affectation villégiature (Rv)**

Cette affectation se compose d'une concentration de chalets et d'activités nautiques. Elle correspond à un secteur situé en bordure de la rivière Noire. Elle se compose de chalets et de résidences, de quais, de rampes de mise à l'eau et de plages.

L'objectif de cette affectation est le développement de la villégiature et des activités récréatives compatibles.

Les aires d'affectation villégiature sont identifiées au plan des affectations du sol par les lettres Rv. Une seule aire est identifiée à l'intérieur du plan d'urbanisme.

### **6.3.10 Affectation conservation intégrale (Coi)**

Cette affectation correspond aux complexes de milieux humides de la municipalité situés dans la partie sud du territoire. Son objectif en est un de protection du paysage et de l'équilibre écologique de ces écosystèmes considérant leur très grande sensibilité.

On retrouve sur le territoire de la municipalité de Saint-Pamphile une aire d'affectation conservation. Cette aire est identifiée au plan des affectations du sol par les lettres Coi.

## **6.4 Groupes d'usages compatibles par aire d'affectation**

Le tableau suivant (tableau 11) indique quels sont les groupes d'usages autorisés dans chacune des aires d'affectation ainsi que les densités d'occupation; par un « ● » lorsque le groupe d'usages peut être autorisé sans restriction ou par une « Note » lorsque certaines restrictions s'appliquent.

Ce tableau servira, entre autres, à élaborer les règlements d'urbanisme et guidera la municipalité de Saint-Pamphile lors de la présentation de différents projets d'aménagement, notamment lorsqu'une modification réglementaire sera requise.

Tableau 11 : Grille de compatibilité des affectations du sol et densité d'occupation

Affectations du sol		Groupes d'usages autorisés															Densité d'occupation		
		Habitation	Vente au détail et services	Commerce de gros et entreposage	Publique, institutionnelle et communautaire	Équipement et infrastructure d'utilité publique	Industrie légère	Industrie lourde	Parc et espace vert	Récréative intensive	Récréative extensive	Activité agricole sans élevage	Activité agricole avec élevage	Activité forestière	Camps de chasse et de pêche incluant les camps ou les abris forestiers	Industrie reliée à la transformation des ressources		Activité d'extraction	
Ra	Résidentielle de faible densité	●	Note 1			●				●			Note 8	Note 8					Moins de 10 logements/hectare
Rb	Résidentielle de moyenne densité	●	Note 1			●				●			Note 8	Note 8					Moins de 30 logements/hectare
Mi	Résidentielle et commerciale	●	●			●				●			Note 8	Note 8					Moins de 30 logements/hectare
P	Publique et institutionnelle				●	●			●	●									N/A
I	Industrielle			●		●	●	●	●										N/A
Re	Récréative					●			●	●									N/A
A	Agricole	Note 4	Notes 1 et 2			●				●	●	●	●	●	●				Moins de 6 logements/hectare
Af	Agoforestière	Notes 3 et 4	Notes 1 et 2			●			●	●	●	●	●	●	●	●	●		Moins de 6 logements/hectare
F	Forestière	Note 5	Notes 1 et 2			●			●	●	●	Note 9	●	●	●	●	●		Moins de 6 logements/hectare
Re	Villégiature	Note 6	Note 7			●			●	●				●					Moins de 6 logements/hectare
Coi	Conservation intégrale									●									N/A

Note 1 : Seuls les activités commerciales de nature artisanale et les services professionnels complémentaires à la résidence sont autorisés.

Note 2 : Seuls les commerces de vente de produits agricoles provenant de l'exploitation agricole et les activités en agrotourisme telles que les gîtes, les tables champêtres, les résidences de tourisme et les cabanes à sucre sont autorisés. Les gîtes doivent avoir un maximum de 5 chambres.

Note 3 : Seules les habitations de deux logements et moins sont autorisées.

Note 4 : En zone agricole provinciale, seules les habitations unifamiliales sont autorisées et limitées à une autorisation favorable de la CPTAQ relativement à une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAAQ) ou en vertu d'un privilège ou un droit accordé par la Loi (LPTAAQ).

Note 5 : Seules les habitations unifamiliales sont autorisées.

Note 6 : Seules les habitations unifamiliales n'excédant pas deux étages sont autorisées.

Note 7 : Seuls les établissements de camping, les camps de vacances, les gîtes et les résidences de tourisme au sens du *Règlement sur les établissements d'hébergement touristique* et les établissements de restauration d'au plus vingt sièges sont autorisés. Les bâtiments ne peuvent excéder deux étages.

Note 8 : En zone agricole provinciale, les activités agricoles sont autorisées.

Note 9 : Seuls les centres équestres, les écuries et les chenils sont autorisés.



**7. LE TRACÉ PROJETÉ ET LE TYPE DES PRINCIPALES  
VOIES DE CIRCULATION ET DES RÉSEAUX DE TRANSPORT**

---



## 7. LE TRACÉ PROJETÉ ET LE TYPE DES PRINCIPALES VOIES DE CIRCULATION ET DES RÉSEAUX DE TRANSPORT

En vertu de la LAU, un plan d'urbanisme doit comprendre le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport. L'organisation du réseau routier sur le territoire municipal ayant été traitée précédemment, la présente section du document s'attarde aux principaux projets d'amélioration du réseau routier envisagés par la municipalité.

À l'exception de voies de circulation liées au nouveau secteur résidentiel, la municipalité de Saint-Pamphile ne prévoit pas créer de nouvelles infrastructures de transport sur son territoire au cours des prochaines années. Néanmoins, des projets privés peuvent influencer l'ouverture ou le prolongement de voies de circulation existantes. L'objectif que poursuit la municipalité dans ce domaine est davantage lié à la consolidation et l'amélioration de son réseau routier local, lequel compte plus de 94 kilomètres de rues et de routes (annexe A, carte 6). Pour ce faire, la MRC de L'Islet a élaboré, en collaboration avec ses municipalités, dont Saint-Pamphile, un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). Celui-ci a été adopté en octobre 2015. Cette démarche de planification, qui est appuyée par le MTMDET, a permis de cibler les interventions les plus appropriées afin de connaître l'état général des infrastructures routières locales les plus déterminantes au développement régional et local, et d'optimiser les investissements de redressement réalisés sur ce réseau routier. À titre d'exemple, les interventions sur le réseau routier local pourront prendre les formes suivantes :

- Interventions préventives ou palliatives localisées prenant la forme de travaux de renforcement et de resurfaçage.
- Réparation générale, réfection de composantes, prolongement ou reconstruction sur un ponceau en mauvais état.

Dans la municipalité de Saint-Pamphile, c'est 6,16 kilomètres de routes locales qui ont été priorisées. Il s'agit de tronçons de la route Elgin Sud, soit de la route 204 jusqu'à la frontière américaine sur une distance de 2,7 kilomètres, du 6<sup>e</sup> Rang sur une distance de 0,41 kilomètre, soit de la route 204 jusqu'à la fin du pavage et du rang des Gagnon, plus précisément de la route 204 jusqu'à la fin du pavage sur une distance de 3 kilomètres. En outre, il est établi que le regravelage du 6<sup>e</sup> Rang est prioritaire. La municipalité compte également deux ponceaux nécessitant des réparations majeures et un ponceau devant être remplacé (route Elgin Sud). Éventuellement, une aide financière du MTMDET pourrait être disponible pour aider les municipalités à la réalisation de ces travaux. D'ailleurs, la municipalité a fait une demande auprès du MTMDET afin de bénéficier de ces sommes et ainsi procéder à la réfection de tronçons de la route Elgin et du rang des Gagnon. Les travaux devraient débuter en 2017.

Comme la municipalité reconnaît l'importance des réseaux récréatifs de transport présents sur son territoire, plus particulièrement les sentiers de quad et de motoneige, elle souhaite travailler à maintenir, en collaboration avec la MRC de L'Islet, son réseau de sentiers. Cet enjeu est important puisqu'il permet d'assurer le développement touristique de la municipalité.

Considérant l'intérêt grandissant pour ce loisir, les sentiers de quad méritent d'être maintenus en toute saison. D'ailleurs, l'ensemble du réseau de quad et de motoneige se doit d'être davantage balisé afin d'assurer la sécurité des usagers, notamment en ce qui a trait à la localisation (ex. : les limites municipales), mais aussi concernant le respect des propriétaires fonciers attenants au réseau.

Enfin, la municipalité entend poursuivre le projet de mise en commun des voies cyclables de L'Islet-Sud en partenariat avec l'Office du Tourisme de la MRC de L'Islet. En outre, il est prévu que les sentiers de ski de fond existants soient bonifiés par des sentiers pédestres pour en permettre un accès quatre saisons.

## **8. DISPOSITIONS FINALES**

---



## 8. DISPOSITIONS FINALES

### 8.1 Abrogation des règlements

Le présent règlement abroge et remplace le plan d'urbanisme numéro 189, ainsi que tous ses amendements. Toutes les dispositions des règlements antérieurs de la municipalité, incompatibles avec le présent règlement, sont abrogées par ce dernier.

### 8.2 Dispositions transitoires

L'abrogation de règlements n'affecte pas les droits acquis, les infractions commises, les peines encourues et les procédures intentées. Les droits acquis peuvent être exercés, les infractions peuvent être poursuivies, les peines imposées et les procédures continuées, et ce, malgré l'abrogation.

### 8.3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Bien qu'il puisse être ajusté afin de répondre à de nouveaux besoins, le plan d'urbanisme ne devrait pas être modifié en profondeur durant les cinq (5) années qui suivront son entrée en vigueur. Toutefois, on devra s'assurer en tout temps de la conformité du plan d'urbanisme au *SADRR de la MRC de L'Islet* ainsi que de la concordance entre ce plan et la réglementation d'urbanisme.

Adopté à la municipalité de Saint-Pamphile, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2016.

2016-10-27

(T:\Refonte instruments d'urbanisme municipaux\Plan d'urbanisme\17010\17010\_plan\_urbanisme\_final.docx)



## **9. BIBLIOGRAPHIE**

---



## 9. BIBLIOGRAPHIE

- L'ABC DES HAUTS-PLATEAUX MONTMAGNY-L'ISLET (2014) *Accueil*. [En ligne] <http://abcsud.com/> (page consultée en mars 2014).
- AFFÛTAGE & FORESTERIE JL Inc. (2014) *Accueil. À votre service depuis 2001*. [En ligne] <http://www.affutagejl.com/> (page consultée en juillet 2014).
- ASSS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES (2013) *Plan d'action régional en sécurité alimentaire de Chaudière-Appalaches 2013-2018*. Agence de la Santé et des Services sociaux de la Chaudière-Appalaches. 7 p.
- CAISSE DU SUD DE L'ISLET ET DES HAUTES-TERRES (2014) *Caisse du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres*. [En ligne] [https://www.desjardins.com/fr/votre\\_caisse/accueil.jsp?transit=81520325](https://www.desjardins.com/fr/votre_caisse/accueil.jsp?transit=81520325) (page consultée en septembre 2014).
- CHAUDIÈRE-APPALACHES (2014) *Cartes des sentiers motoneige*. [En ligne] <http://www.chaudiere-appalaches.com/fr/activites-attraits/motoneige/cartes-des-sentiers-motoneige/> (page consultée en mars 2014).
- CHAUDIÈRE-APPALACHES (2014) *Cartes des sentiers de quad, VTT*. [En ligne] <http://www.chaudiere-appalaches.com/fr/activites-attraits/quad-vtt/carte-des-sentiers-quad-vtt/> (page consultée en mars 2014).
- CDC ICI MONTMAGNY-L'ISLET (2013) *Rapport de l'enquête action sur l'état de la sécurité alimentaire dans la MRC de L'Islet*. 35 p.
- CLD DE LA MRC DE L'ISLET (1999) *Diagnostic socio-économique de la MRC de L'Islet*. Document d'information. 46 p.
- CLD DE LA MRC DE L'ISLET (2009) *Profil socioéconomique de Saint-Pamphile*. [En ligne] <http://www.cldislet.com/assets/pdf/documentation/profils/profil-se-st-pamphile-2009.pdf> (page consultée en février 2014).
- CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC (2015) *Inventaire des lieux de culte du Québec*. [En ligne] <http://www.lieuxdeculte.qc.ca/carte.php?region=12> (page consultée en février 2015).
- COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD (2014) *Commission scolaire de la Côte-du-Sud*. [En ligne] <http://cscotesud.qc.ca/> (page consultée en juin 2014).
- CRÉ DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES (2006) *Portrait de l'emploi de la MRC de L'Islet – Faits saillants et données statistiques*. [En ligne] [http://www.chaudiere-appalaches.qc.ca/upload/chaudiere-appalaches/editor/asset/CRE\\_CA%20Portrait%20Islet%20INTEGRAL.pdf](http://www.chaudiere-appalaches.qc.ca/upload/chaudiere-appalaches/editor/asset/CRE_CA%20Portrait%20Islet%20INTEGRAL.pdf) (page consultée en février 2014).
- CRÉ DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES (2014) *Solidarité et inclusion sociale de la Chaudière-Appalaches*. [En ligne] [http://www.chaudiere-appalaches.qc.ca/\(S\(gfzkgbej22g1cpn0m3oiat4w\)\)/sisca/chaudiere-appalaches](http://www.chaudiere-appalaches.qc.ca/(S(gfzkgbej22g1cpn0m3oiat4w))/sisca/chaudiere-appalaches) (page consultée en avril 2014).
- EMPLOI QUÉBEC (2006) *Profil socioéconomique de la MRC de L'Islet – Document de référence*. [En ligne] <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1563098> (page consultée en mars 2014).
- EMPLOI QUÉBEC (2011) *Portrait socioéconomique du territoire de la MRC de L'Islet*. [En ligne] <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2033574> (page consultée en mars 2014).

FERME CLAUDE DUPONT ET DIANE BOUCHARD (2014) *Vacances à la ferme*. [En ligne] <http://www.fermeboucharddupont.com/> (page consultée en juin 2014).

FERME VIFRANC (2014) *Ferme Vifranc. Produits d'érable biologiques 100 % purs*. [En ligne] <https://vifranc.com/?lang=fr> (page consultée en juin 2014).

FESTIVAL DU BÛCHEUX (2014) *Festival du Bûcheux de Saint-Pamphile. Accueil*. [En ligne] <http://festivaldubucheux.ca/> (page consultée en juin 2014).

FINESSE BOISÉE (2014) *Accueil*. [En ligne] <http://www.finesseboisee.ca/> (page consultée en juin 2014).

GÉOKAM INC. (2004) *États de la situation du secteur agricole sur le territoire de la MRC de L'Islet*. Rapport d'étude présenté au CLD de la MRC de L'Islet. 110 p. et annexes.

GÉOKAM INC. (2005) *Opportunités de développement dans le cadre du plan de développement agricole de la MRC de L'Islet*. Rapport d'étude présenté au CLD de la MRC de L'Islet. 144 p. et annexes.

GRAND QUÉBEC (2014) *Le Québec dévoile ses mystères. Villes et villages – Saint-Pamphile*. [En ligne] <http://grandquebec.com/villes-quebec/saint-pamphile/> (page consultée en juin 2014).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014) *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036*. Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques, document réalisé par Frédéric F. Payeur et Ana Cristina Azeredo, 15 p.

LADTF (2015) *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. RLRQ c A-18.1.

LAU (2015) *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. RLRQ c A-19.1.

LCM (2015) *Loi sur les compétences municipales*. RLRQ c C-47.1.

LES AMBULANCES L'ISLET-SUD INC. (2016) *Les Ambulances L'Islet-Sud INC*. [En ligne] <http://ambulanceslisletsud.com/> (page consultée en janvier 2016).

LOI CONCERNANT DES MESURES DE COMPENSATION POUR LA RÉALISATION DE PROJETS AFFECTANT UN MILIEU HUMIDE OU HYDRIQUE (2015) RLRQ c M-11.4.

LOI SUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE (2015) RLRQ c C-61.1.

LPC (2015) *Loi sur le patrimoine culturel*. RLRQ c P-9.002.

LPTAA (2015) *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. RLRQ c P-41.1.

LQE (2015) *Loi sur la qualité de l'environnement*. RLRQ c Q-2.

MAIBEC (2014) *Revêtements Maibec. À propos de nous*. [En ligne] <http://www.maibec.com/fr/a-propos> (page consultée en juin 2014).

MAISON DE LA FAMILLE DE LA MRC DE L'ISLET (2014) *Accueil*. [En ligne] <http://maisonfamillemrcdislet.com/> (page consultée en mars 2014).

- MAMOT (1994) *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – Pour un aménagement concerté du territoire*. [En ligne] [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement\\_territoire/orientations/gouvernementales/orientations\\_amenagement.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/orientations/gouvernementales/orientations_amenagement.pdf) (page consultée en octobre 2014).
- MAMOT (2001) *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – La protection du territoire et des activités agricoles*. [En ligne] [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement\\_territoire/orientations\\_gouvernementales/orientations\\_amenagement\\_agricole.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/orientations_gouvernementales/orientations_amenagement_agricole.pdf) (page consultée en octobre 2014).
- MAMOT (2006) *Politique nationale de la ruralité 2007-2014 – Une force pour tout le Québec*. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Gouvernement du Québec, 84 p.
- MAMOT (2010) *Guide La prise de décision en urbanisme – Outils de planification : Plan d'urbanisme*. [En ligne] <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/plan-durbanisme/> (page consultée en janvier 2014).
- MAMOT (2014) *Politique nationale de la ruralité 2014-2024*. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec, Gouvernement du Québec, 60 p.
- MAMOT (2014) *Répertoire des municipalités – MRC de L'Islet*. [En ligne] <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/mrc/170/> (page consultée en février 2014)
- MAMOT (2015) *Les superficies des entités inscrites au Répertoire des municipalités*. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec, 75 p.
- MAPAQ (1979) *Étude pédologique du comté de L'Islet*. Direction de la recherche du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Québec, par Roger Baril et Bertrand Rochefort, agronomes-pédologues, 101 p.
- MAPAQ (1995) *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles de 1995 pour la MRC de L'Islet*. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Gouvernement du Québec.
- MAPAQ (2000) *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles de 2000 pour la MRC de L'Islet*. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Gouvernement du Québec.
- MAPAQ (2005) *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles de 2005 pour la MRC de L'Islet*. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Gouvernement du Québec.
- MAPAQ (2005) *Plan stratégique 2005-2010 – Secteur agricole et agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches*. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Gouvernement du Québec.
- MAPAQ (2014) *Données sur les exploitations agricoles de la MRC de L'Islet*. Format Excel, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Gouvernement du Québec.
- MATÉRIAUX BLANCHET INC. (2014) *Accueil*. [En ligne] <http://www.materiauxblanchet.ca/> (page consultée en juillet 2014).
- MDDELCC (2014) *Répertoire des terrains contaminés*. [En ligne] <http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp> (page consultée en mars 2014).
- MDDELCC (2015) *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*. [En ligne] <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/sol/terrains/politique/> (page consultée en janvier 2015).

- MDDELCC (2015) *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*. [En ligne] <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/redevances/programme.htm> (page consultée en mai 2015).
- MDDELCC (2015) *Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*. [En ligne] <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/regime-compensation/> (page consultée en janvier 2015).
- MRC DE L'ISLET (1986) *À la recherche de la nature et du patrimoine*, 45 p.
- MRC DE L'ISLET (2010) *Matrice graphique*. Québec.
- MRC DE L'ISLET (2010) *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)*.
- MRC DE L'ISLET (2011) *Règlement régional numéro 04-2011 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées*. [En ligne] <http://mrclislet.com/services-aux-citoyens/amenagement-du-territoire/foret/reglement-regional-numero-04-2011-relatif-a-la-protection-et-a-la-mise-en-valeur-des-forets-privées/> (page consultée en avril 2015).
- MRC DE L'ISLET (2013) *Règlement de contrôle intérimaire de remplacement numéro 02-2013 relatif à la construction de résidences en zone agricole (article 59)*. [En ligne] <http://mrclislet.com/services-aux-citoyens/amenagement-du-territoire/reglement-de-contrôle-interimaire-numero-04-2009-relatif-a-la-cohabitation-harmonieuse-des-usages-agricoles-et-non-agricoles/reglement-de-contrôle-interimaire-de-remplacement-numero-02-2013-relatif-a-la-construction-de-residences-en-zone-agricole-article-59/> (page consultée en avril 2015).
- MRC DE L'ISLET (2014) *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet*.
- MRC DE L'ISLET (2015) *Plan de développement du transport collectif*.
- MRC DE L'ISLET (2015) *Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 (PGMR)*.
- MRC DE L'ISLET (2015) *Rôle d'évaluation de la MRC de L'Islet*. Québec.
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAMPHILE (2014) *Accueil*. [En ligne] <http://saintpamphile.ca/> (page consultée en juin 2014).
- OBV DU FLEUVE SAINT-JEAN (2015) *Plan directeur de l'eau*. Organisme de bassin versant du Fleuve Saint-Jean.
- ODYSSÉE APPALACHIENNE (2014) *L'Odyssée appalachienne : des kilomètres de passion!* [En ligne] <http://www.odysseeappalachienne.ca/> (page consultée en juin 2014).
- PACES (2013) *Le projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de Chaudière-Appalaches*. Par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), le Regroupement des organismes de bassins versants de la Chaudière-Appalaches et l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) pour le MDDELCC, documents géoréférencés.
- PLACE AUX JEUNES EN RÉGION (2014) *Chaudière-Appalaches*. [En ligne] <https://www.placeauxjeunes.qc.ca/region-12> (page consultée en mars 2014).
- POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES (2015) *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI)*. RLRQ c Q-2, r. 35.

- PORTAIL SANTÉ MIEUX-ÊTRE (2015) *CLSC de Saint-Pamphile. CSSS Montmagny-L'Islet*. [En ligne] <http://www.sante.gouv.qc.ca/repertoire-ressources/ressource/?nofiche=540> (page consultée en janvier 2015).
- QUÉBEC INTERNATIONAL (2012) *Portrait socio-économique – Chaudière-Appalaches*. [En ligne] [http://chaudiere-appalaches.qc.ca/upload/chaudiere-appalaches/editor/Bilan\\_Chaudiere-AppalachesVFErratum.pdf](http://chaudiere-appalaches.qc.ca/upload/chaudiere-appalaches/editor/Bilan_Chaudiere-AppalachesVFErratum.pdf) (page consultée en avril 2014).
- RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (2015) *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*. RLRQ c Q-2, r. 22.
- RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (2015) *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*. RLRQ c Q-2, r. 35.2.
- RICHARD, Y. (2003) *Plan de gestion des matières résiduelles*. MRC de L'Islet. 76 p.
- SAINT-PAMPHILE (1989) *Plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Pamphile*.
- SODISPA (2014) *Société de développement industriel de Saint-Pamphile*. [En ligne] <http://sodispa.com/> (page consultée en juin 2014).
- STATISTIQUE CANADA (1951) *Neuvième recensement du Canada*. Bureau fédéral de la statistique, Ministère du Commerce, vol. 4, agriculture, partie 1, Imprimeur de la Reine et contrôleur de la papeterie, Ottawa, Ontario.
- STATISTIQUE CANADA (1981) *Recensement de l'agriculture de 1981*. CRÉPUQ, données statistiques format Excel. [En ligne] <http://ivt.crepuq.qc.ca/recensements/recensementAgriculture1981/recensagric1981.html> (page consultée en octobre 2014), obtenu via [www.bibl.ulaval.ca](http://www.bibl.ulaval.ca).
- STATISTIQUE CANADA (1991) *Recensement de 1991*. CRÉPUQ, données statistiques format Excel. [En ligne] <http://ivt.crepuq.qc.ca/recensements/recensement1996/recensPop1996.html> (page consultée en octobre 2014).
- STATISTIQUE CANADA (2001) *Recensement de 2001*. CRÉPUQ, données statistiques format Excel. [En ligne] <http://ivt.crepuq.qc.ca/recensements/recensement2001/recensPop2001.html> (page consultée en octobre 2014).
- STATISTIQUE CANADA (2006) *Recensement de 2006*. CRÉPUQ, données statistiques format Excel. [En ligne] <http://ivt.crepuq.qc.ca/recensements/recensement2006/recensPop2006.html> (page consultée en octobre 2014).
- STATISTIQUE CANADA (2011) *Recensement de l'agriculture de 2011*. CRÉPUQ, données statistiques format Excel. [En ligne] <http://www.ivt.crepuc.qc.ca/recensements/recensementAgriculture2011/recensAgric2011.html> (page consultée en août 2014), obtenu via [www.bibl.ulaval.ca](http://www.bibl.ulaval.ca)
- STATISTIQUE CANADA (2011) *MRC de L'Islet (Code 24170) (tableau). Recensement de l'agriculture de 2011*. Catalogue de Statistique Canada, Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA (2012) *Saint-Pamphile, Québec (Code 2417010) et Québec (Code 24) (tableau). Profil du recensement*. Recensement de 2011, produit n° 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa. Diffusé le 24 octobre 2012. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (page consultée en avril 2014).

STATISTIQUE CANADA (2013) *Saint-Pamphile, M<sup>É</sup>, Québec (Code 2417010) (tableau). Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM)*. Enquête nationale auprès des ménages de 2011, produit n° 99-004-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 11 septembre 2012. <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (page consultée en mars 2014).

TEXTILES GAUVIN INC. (2014) *Zenima par Les Textiles Gauvin Inc.* [En ligne] <http://www.zenima.ca/> (page consultée en juin 2014).

TRANSBOIS (2014) *Accueil. Transbois – D'un univers à l'autre.* [En ligne] <http://www.transbois.com/> (page consultée en juillet 2014).

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF L'ISLET-SUD (2014) *Communications personnelles.*

ZEC CHAPPAIS (2014) *Accueil.* [En ligne] <http://zecchappais.reseazec.com/> (page consultée en mai 2014).

**ANNEXE A**  
**Cartographie**

---



**ANNEXE B**

---

**Plan des grandes affectations du sol**

